



# Rapport d'Activité 2021



Rédaction : Yves Lambert-Delettre, directeur

avec Marie-Laure Lejeau, intervenante sociale des Maisons Relais  
et Tommy Chrétiennot, animateur des Maisons Relais

---

SOS FEMMES ACCUEIL – Résid. Vosges – 2, rue Saint-John Perse – BP 70095 – 52100 SAINT-DIZIER

Tél. : 03.25.06.50.70 – Fax : 03.25.06.86.35 – E-mail : [direction@sosfemmes.com](mailto:direction@sosfemmes.com)

Organisme d'Intérêt Général habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt sur le revenu

SIRET 32280319800025 – APE 8790B

## Sommaire

1. Événements majeurs, évolutions prévisibles et perspectives	3
2. Organigramme le 23 mars 2022	8
3. La formation continue du personnel	9
4. L'activité de l'Accueil de jour et du CHRS	10
3.1 Traitement de l'ensemble des demandes	10
3.2 Activité de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence	10
3.3 Demandes ayant donné lieu à une admission au CHRS	26
3.3.1 Hébergement d'urgence en collectif	26
3.3.2 Hébergement d'urgence en diffus	28
3.3.3 Hébergement d'insertion	30
3.3.4 Hébergement d'urgence femmes victimes de violence	32
3.3.5 Zoom sur l'accueil des femmes victimes de violence	33
5. Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi des Réfugiés (ADLER)	34
6. Les Maisons Relais Colbert et Jason	36
6.1 Les demandes d'admissions	36
6.2 Les mesures de protection	37
6.3 La Maison Relais Colbert	38
6.4 La Maison Relais Jason	41
6.5 Partenariat	44
6.6 L'accompagnement mis en place	45
6.6.1 L'équipe éducative	45
6.6.2 Action mobilité	45
6.6.3 Médiation animale	46
6.6.4 Nouvelle organisation des activités	48
6.6.5 Gestion de la crise Covid	48
6.6.6 Travaux de réhabilitation du bâtiment Jason	48
Annexe 1 : Bilan annuel des activités	51

NB : ce rapport ne contient que les éléments variables de l'activité, les autres données relatives au fonctionnement étant disponibles dans le projet d'établissement et le livret d'accueil. Ces documents sont téléchargeables sur le site de l'association, ici : <http://www.sosfemmes.com/sosfa/ra.htm>

Le complément indispensable à ce rapport : [www.sosfemmes.com](http://www.sosfemmes.com)

# 1. Evénements majeurs, évolutions prévisibles et perspectives

## Accueil de jour pour femmes victimes de violences

EVENEMENTS MAJEURS	PERSPECTIVES
<p>Il s'agit d'une mission financée depuis 2013 par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité.</p> <p>L'activité quantitative et qualitative a été satisfaisante malgré une difficulté évidente et persistante à développer jusqu'en 2019 la mission sur tout le département au delà de l'arrondissement de Saint-Dizier.</p> <p>La mission s'est vue attribuer en 2015 la gestion du dispositif Téléphone Grave Danger pour l'ensemble du département mais celui-ci n'est devenu opérationnel qu'en 2016 du fait des services de l'Etat.</p> <p>En 2017, un téléphone portable a été mis en place afin de permettre une mise en relation directe avec l'agent de conseil, appels ou SMS. Par ailleurs, les plaquettes d'information ont été révisées pour une nouvelle diffusion et il a été insisté sur la possibilité d'un rendez-vous en tous lieux, nos bureaux, à domicile, en lieu neutre. Enfin, un effort a été porté sur l'information auprès de certains partenaires, mairies, gendarmeries, etc.</p> <p>L'ensemble de ces mesures avaient porté leur fruit fin 2017 et en 2018 et 2019, le nombre de saisines augmentant notablement notamment en dehors de l'arrondissement de Saint-Dizier.</p> <p>Cependant, l'année 2020 a permis un tournant décisif grâce au Grenelle sur les violences faites aux femmes : un local a été mis à disposition par convention par et à l'hôpital de Saint-Dizier, ce travail sur l'accueil des femmes victimes de violence s'étant accompagné de nouveaux moyens permettant et justifiant l'embauche d'une juriste portant les moyens humains à 2 ETP, avec une nouvelle compétence, indispensable.</p> <p>Par ailleurs, le Droit des Femmes a doté l'AJFVV de moyens supplémentaires permettant dans certaines conditions le transport par taxis de femmes victimes de violences et, avec le concours de l'ARS, le développement d'un réseau de psychologues susceptibles de proposer rapidement des consultations sur tout le territoire : un réseau de 15 psychologues a été constitué.</p> <p>En 2021, l'activité s'est encore étendue grâce à la mise à disposition d'un bureau et d'une salle d'attente, refaits à neuf et équipés, par et au sein de la clinique Elsan à Chaumont, en cœur de ville, qui a permis la mise en place de permanences trois jours par semaine.</p>	<p>Compte tenu de l'activité extrêmement dense avec le Parquet en 2020, un financement du ministère de la Justice avait été sollicité pour 2021 avec le soutien fort du Parquet : il a été obtenu et sera renforcé en 2022. Cet effort et la création en 2021 de douze places d'hébergement spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violence devraient autoriser le recrutement d'une seconde juriste afin d'améliorer encore la couverture des besoins du territoire.</p>

## Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

(NB : nous ne distinguons pas places d'insertion et places d'urgence sous DGF)

EVENEMENTS MAJEURS	PERSPECTIVES
<p>▶ Concernant le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- une salariée, déléguée du personnel, a été absente, en arrêt de travail, la plus grande partie de l'année. Elle a été déclarée inapte à tout emploi par le médecin du travail. Elle a pu être remplacée sur toutes les périodes d'absence.</li><li>▶ La crise sanitaire n'a eu aucun impact important sur le fonctionnement de l'établissement hormis la mise en place des mesures barrières. Notre infirmière était en 2020 et en 2021 référente COVID pour toute l'association. En revanche, le taux de femmes victimes de violence accueillies a doublé.</li><li>▶ L'établissement s'est vu doté de 12 places d'hébergement d'urgence spécifiquement dédiées aux femmes victimes de violence. Concrètement ouvertes au 1<sup>er</sup> juillet 2021, elles ont permises d'étendre l'hébergement sur deux logements implantés dans l'immeuble faisant face au site principal dans lesquels sont orientés des familles hébergées pour d'autres raisons que les violences faites aux femmes, le site principal étant réservé à ces situations compte tenu de sa forte sécurisation.</li></ul>	<p>▶ Concernant le personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la déléguée du personnel déclarée inapte a été licenciée après autorisation de l'inspectrice du travail.</li><li>- en 2018, grâce au soutien accru de l'ARS, non seulement le temps de travail de l'infirmière DE a pu être passé de 17,5 à 24 heures hebdomadaires mais cet avantage appréciable compte tenu des problèmes de santé du public accueilli a pu se faire grâce à la conclusion d'un CPOM<sup>1</sup> de trois ans garantissant à l'établissement le montant du financement jusqu'en 2020 inclus. Ce CPOM a été renouvelé sans difficulté pour trois nouvelles années (2021-2023).</li><li>▶ Concernant le budget de façon générale :</li><li>- la baisse drastique des dotations annoncée par le précédent gouvernement pourrait être inquiétante mais l'application en 2018 puis 2019 des tarifs plafonds en vue de déterminer désormais le montant de la DGF en fonction du groupe homogène d'activités et de moyens (GHAM) auquel l'établissement appartient (2R dans notre cas) handicape objectivement moins le CHRS que d'autres établissements ailleurs, le coût moyen total à la place étant inférieur au plafond déterminé par arrêté. En 2020, l'application des tarifs plafonds liés aux GHAM a été suspendue temporairement en raison de la crise sanitaire. La procédure a repris en 2021 et devrait se poursuivre en 2022 mais, une nouvelle fois, le coût moyen de l'établissement le protège jusqu'à ce jour.</li><li>- la loi Elan prévoit la conclusion d'un CPOM pour tous les CHRS avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, échéance qui a été repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La DDETSPP a fait connaître dès 2018 sa volonté de travailler au plus vite un CPOM avec l'association. Cependant, l'année 2021 s'est achevée sans qu'aucuns travaux n'aient commencé. Ces délais ont permis de lever une difficulté signalée les années précédentes qui touchaient au renouvellement du projet d'établissement. Reste une difficulté majeure : la DDCSPP n'est pas le seul financeur du CHRS : par convention, celui-ci est aussi subventionné par le Conseil Départemental. Quelle position arrêtera-t-il ? En novembre 2021, le Conseil Départemental nous annonçait souhaiter reprendre des dialogues de gestion (il n'y en a pas eu depuis une dizaine d'années ...), prendre un arrêté de tarification, etc. Sans nouvelles depuis, les services concernés ont été relancés le 20 mai 2022.</li></ul>

1 Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

## Hébergement d'Urgence en Diffus (HUD)

### EVENEMENTS MAJEURS

A la demande de la DDCSPP, l'association a accepté en 2017 sous condition de subvention d'héberger en diffus, c'est-à-dire dans des logements extérieurs aux sites actuels (CHRS, Maisons Relais) mais à proximité immédiate du CHRS, des familles déboutées du droit d'asile (c'est-à-dire après rejet par la CNDA<sup>2</sup> de leur recours du refus de l'OFPRA<sup>3</sup> et délivrance d'une OQTF<sup>4</sup>). En effet, placées dans cette situation, les personnes accueillies en CADA<sup>5</sup> doivent quitter l'établissement sous 30 jours. Le dispositif d'hébergement d'urgence ainsi mis en place évite que les enfants et leurs parents se retrouvent à la rue.

Trois logements ont ainsi été ouverts et équipés pour accueillir 12 personnes et une travailleuse sociale a été recrutée à temps partiel spécifiquement pour la mission.

Les prestations d'accompagnement sont minimales : ces familles étant supposées quitter le territoire national, il s'agit seulement de les abriter pour l'essentiel. Elles sont nourries avec les denrées fournies par la Banque Alimentaire et utilisent la laverie du CHRS.

En 2018, la mission est passée de 12 places et 3 logements à 27 places et 6 logements, la salariée a vu son contrat porté à temps plein. Son poste est partiellement mutualisé avec l'équipe socio-éducative du CHRS collectif qui prend le relais pendant ses absences.

En 2020, le taux d'occupation a été insatisfaisant : la crise sanitaire ayant ralenti les phénomènes migratoires, peu de familles, sinon aucune, sortaient de CADA : aussi, décision a été prise d'accueillir des familles en difficultés « tout venant », mesure qui a parfaitement porté ses fruits en 2021 et offre autant à l'association qu'au dispositif d'hébergement du territoire des moyens supplémentaires répondant à un besoin réel.

### PERSPECTIVES

En 2022, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.

---

2 Cour nationale du droit d'asile.

3 Office français de protection des réfugiés et apatrides.

4 Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.

5 Obligation de quitter le territoire français.

## Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi de Réfugiés (ADLER)

### EVENEMENTS MAJEURS

A la demande de la DDCSPP en octobre 2018 faisant suite à un appel à projets infructueux, l'association a accepté de mettre en place 25 mesures d'« Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi de Réfugiés » sur l'arrondissement de Saint-Dizier<sup>6</sup>. La convention ayant été signée et retournée en novembre, il n'a pas été possible de commencer en 2018. Une salariée a été embauchée à plein temps le 2 janvier 2019 pour conduire cette mission. Cependant, pour des raisons pratiques, courant 2019, le poste a été mutualisé avec l'équipe du CHRS de sorte que deux travailleuses sociales se partagent le travail : ainsi, cette organisation offre des facilités, notamment pendant l'absence de l'une, l'autre prenant le relais. En 2021, l'activité a subi quantitativement un ralentissement en raison de la crise sanitaire, voir compte-rendu ci-après.

### PERSPECTIVES

Début 2022, le ralentissement constaté en 2021 s'est aggravé en raison d'un sinistre important au PRADHA, établissement pourvoyeur de mesures. Cependant, la guerre en Ukraine ayant provoqué le déplacement de populations accueillies en France, le service s'est positionné pour assurer l'accompagnement social.

---

<sup>6</sup> L'appel à projets s'est révélé en revanche fructueux pour les arrondissements de Chaumont et Langres dès le premier semestre 2018.

## Maison Relais Colbert & Jason

<b>EVENEMENTS MAJEURS / COLBERT</b> <p>L'établissement qui fonctionne depuis février 2009 n'a pas connu d'événements majeurs en 2020 d'un point de vue financier sinon que le montant des redevances impayées a continué à baisser pour atteindre un seuil acceptable.</p> <p>Le taux d'occupation est satisfaisant (voir rapport complet). Chaque départ génère un délai technique d'abord dû aux remises en état des logements plus ou moins importantes, donc plus ou moins longues, et aux décisions d'admission prises par la commission SIAO qui se réunit 11 fois par an.</p>	<b>PERSPECTIVES / COLBERT</b> <p>En 2022, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.</p> <p>Le forfait attribué par l'Etat au fonctionnement a été relevé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 passant de 16 à 18 € par jour et par résidant.</p> <p>L'intervenante sociale a commencé en 2021 une formation qui se poursuivra en 2022 et permettra de doter ainsi les Maisons Relais d'un cadre intermédiaire (cheffe de service), l'augmentation de la dotation autorisant la révision de la constitution des équipes.</p> <p>NOTA BENE : les moyens humains et certains moyens logistiques (véhicules, ...) sont mutualisés avec la Maison Relais Jason.</p>
<b>EVENEMENTS MAJEURS / JASON</b> <p>L'établissement a ouvert en février 2012. Il a connu des difficultés de démarrage en 2012 et 2013 et a peine à se remplir en 2014 et 2015 de la même manière. Le taux d'occupation n'a jamais atteint 100 % sur ces périodes. En contrepartie, l'association avait été prudente sur la gestion des ressources humaines. Les années 2016 et surtout 2017 ont permis de remplir l'établissement de façon très correcte.</p> <p>En 2020 comme en 2019 et 2018, le taux d'occupation est très satisfaisant.</p>	<b>PERSPECTIVES / JASON</b> <p>La situation commerciale de l'établissement, qui a beaucoup souffert en 2012 et 2013 de l'action nuisible de groupes de jeunes du quartier, s'est améliorée notablement à la suite de la pose de trois caméras de surveillance et d'enregistrement.</p> <p>Cependant et malgré cette amélioration, le montage de l'opération immobilière comporte un risque économique sérieux : le relatif équilibre financier des années précédentes n'était dû qu'à des péréquations avec la Maison Relais Colbert et un soutien important de la DDCSPP qui ne calculait pas son aide relativement au taux d'occupation ... En 2015, une baisse du loyer des locaux a été acceptée par l'OPH, propriétaire, qui a accepté de revoir le montage financier eu égard au risque économique réel démontré par l'association auprès de la direction de l'OPH. Une nouvelle convention a été signée en janvier 2015 actant une baisse de loyer, donc, de 50 € par logement, notable effort de la part de l'organisme logeur qui a renégocié l'emprunt contracté pour les travaux de réhabilitation de l'immeuble. Par voie de conséquence, le solde résiduel pour les occupants se rapproche désormais de celui de la Maison Relais Colbert, rendant les logements plus attractifs ...</p> <p>En 2022, il est prévu de poursuivre l'activité dans les mêmes conditions.</p> <p>Des travaux importants de réhabilitation thermique visant à améliorer les performances énergétiques ont été entrepris par l'OPH fin 2020 et se poursuivront en 2021 et 2022. Ils conduisent à des modifications importantes dans la plupart des logements avec des nuisances importantes pour les occupants.</p> <p>Le forfait attribué par l'Etat au fonctionnement a été relevé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 passant de 16 à 18 € par jour et par résidant.</p> <p>NOTA BENE : les moyens humains et certains moyens logistiques (véhicules, ...) sont mutualisés avec la Maison Relais Colbert.</p>

## 2. Organigramme de l'association le 23 mars 2022

### ASSOCIATION SOS FEMMES ACCUEIL - SAINT-DIZIER

NB : il n'est pas fait mention des temps de travail

		ACCUEIL DE JOUR	CHRS	MAISONS RELAIS COLBERT & JASON
DIRECTION		Yves LAMBERT-DELETTRE	Yves LAMBERT-DELETTRE	Yves LAMBERT-DELETTRE
CHEFFE DE SERVICE		Marie-Pierre LAINÉ	Marie-Pierre LAINÉ	Marie-Pierre LAINÉ
POLE SOCIO-EDUCATIF	Accompagnement social		Audrey CÔTE Amandine LEROUX Marine FRONT	Marie-Laure LEJEAU Delphine DURAND
	Accompagnement dans le logement pour réfugiés Accompagnement dans le logement pour réfugiés	Ismahen BERRAHOU Léa FRONT	Ismahen BERRAHOU Léa FRONT	
	Accompagnement à la vie quotidienne		Tiffany CLÉMENT Hélène COLLOT Anaïs AUDINOT	Nathalie DANIEL Amandine GRISET
	[hébergement d'urgence en diffus]			
	Animation		Lola THIBAUT poste vacant <sup>(2)</sup>	Tommy CHRETIENNOT poste vacant <sup>(4)</sup>
POLE SANTE	Infirmières		Mélanie MIDOT Alexandra BATALLIE	Mélanie MIDOT
POLE NUIT	Surveillantes de nuit  [remplaçante]		Diénaba DIAWARA Nadeige MONVOISIN Safia ROUABAH	
Accueil de jour pour femmes victimes de violences	Accompagnement social	Amandine LEROUX Audrey CÔTE		
	Juristes	Carla RUSTOM Marie HAUENSTEIN		
POLE LOGISTIQUE	Secrétaire Assistante chargée de la salle informatique		Victor VATHELET poste vacant <sup>(1)</sup>	
	Comptable	Hélène LAUZET	Hélène LAUZET	Khalid BIGHIAL
	Agent de service		Nancy RUOTTE	Nancy RUOTTE
	Entretien technique		Didier URBAIN	

(1) également chargée de l'animation de la salle informatique - (2) chargée de la garde des enfants

(3) accueil de jour pour femmes victimes de violences au sein du couple

(4) assistante d'animation

jeunes en service civique

23/03/2022

### 3. La formation continue du personnel

Les formations suivantes ont pu être organisées en 2021 :

- Séminaire du Dispositif National Ac.Sé – 2 personnes – 1 journée.
- Les fondamentaux du droit des étrangers – 2 personnes – 2 jours
- Acteurs de la Sécurité Alimentaire – 3 personnes – 1 journée
- Interprétariat médical, santé mentale, accès aux soins – 1 personne – 1 journée
- Travail social en situation interculturelle – 2 personnes – 2 journée
- Violences sexuelles et troubles de l'attachement – 2 personnes – 1 journée
- Les afghans, un peuple au destin mouvementé – 2 personnes – 2 journées
- Le contentieux locatif des résidences sociales – 1 personne – 1 journée
- Faire face à l'agressivité et à la violence des usagers – 1 personne – 1 journée
- La médiation animale – 2 personnes – 2 journées
- Responsable de résidence et service de logement accompagné (titre RNCP) – 1 personne – 5 jours

soit l'équivalent de **31 journées de formation** : si l'on compare avec les années précédentes (25 journées en 2020, 86 en 2019 et 91,5 en 2018), on comprend immédiatement que la crise sanitaire de 2020 et 2021 a eu un fort impact négatif sur la formation continue du personnel.

## 4. L'activité en chiffres

### 3.1. Traitement de l'ensemble des demandes

En 2021, hors l'activité liée à Internet désormais résiduelle, ce sont **513 personnes** qui se sont adressées à l'équipe du CHRS et de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence au sein du couple.

### 3.2. Activité de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violence

L'année 2013 a vu l'ouverture d'un Accueil de jour pour femmes victimes au sein du couple qui est venu compléter l'offre déjà proposée par l'équipe du CHRS auparavant. Les moyens des structures ont été mutualisés pour offrir une réponse la plus large possible de 8H30 à 20H30 tous les jours, avec un accueil téléphonique de 20H30 à 3H30.

#### Lieu(x) de réalisation :

- un espace spécifiquement dédié est prévu au sein de l'immeuble abritant le siège de l'association et le CHRS qu'il gère à Saint-Dizier, agglomération phare située sur l'arrondissement le plus important du département d'un point de vue démographique : cette disposition particulière permet un accueil physique et téléphonique 19 heures sur 24, y compris en cas d'absence des salariées dédiées à l'accueil de jour. Il permet en outre d'utiliser le cas échéant les moyens d'accueil et de garde des enfants du CHRS.



Bureau d'entretien

- une permanence bureau se tient trois jours par semaine dans des locaux mis à disposition par la clinique Elsan à Chaumont ainsi qu'à la Maison France Services de Bologne en fonction des demandes.
- d'autres lieux sont mobilisables en tant que de besoin : un bureau est mis à disposition au sein même de l'hôpital de Saint-Dizier ; des entretiens ont lieu en gendarmerie ; une permanence se tient à la Maison de la Justice et du Droit à Saint-Dizier un mercredi sur deux en fonction des demandes ; etc.
- environ 80 % des rencontres et entretiens ont lieu au domicile même des personnes.

## Description du projet

### Horaires d'ouverture au public :

- pour prises de rendez-vous, cinq jours sur sept, aux heures de bureau mais avec possibilité de prises de rendez-vous sur d'autres créneaux horaires pour faciliter l'accès aux services des personnes salariées.
- un accueil téléphonique est garanti 7 jours sur 7 de 8h30 à 3h00 ...

### Prestations :

Les services rendus sont les suivants :

- un accueil inconditionnel, anonyme, confidentiel et gratuit, sans préalable ni critère d'admission. Les femmes victimes d'autres types de violence<sup>7</sup> seront réorientées, le cas échéant vers l'équipe socio-éducative et soignante du CHRS qui réalise déjà ce travail (plus-value de la proximité immédiate) mais aussi vers les partenaires habituels (notamment ADAJ pour des consultations psychologiques)
- une rencontre au lieu du choix de la personne : dans nos locaux, au sein de la clinique Elsan à Chaumont, au sein de la Maison France Services de Bologne, dans le bureau mis à disposition par l'hôpital de St-Dizier, à la MJD de Saint-Dizier, sur les différents lieux de permanence, mais aussi à domicile, dans un café ou en lieu neutre à convenir
- une écoute bienveillante et empathique, privilégiant les méthodes d'entretien de type rogérien et, donc, favorisant l'expression et l'échange
- une première information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants mais aussi un suivi individualisé s'inscrivant dans le temps et une aide dans les démarches administratives avec accompagnement physique le cas échéant
- des informations juridiques expertes et un accompagnement dans les démarches idoines
- une orientation vers les acteurs et services spécialisés en matière de soutien et d'accompagnement psychologique (ADAJ), social, sanitaire et professionnel – l'association disposant déjà en interne de certains de ces services (plus-value de la proximité immédiate) et pouvant prendre en charge depuis 2020 des consultations psychologiques (crédits Droits des Femmes et ARS gérés à part, analytiquement) ayant constitué un réseau de 14 psychologues sur 16 sites différents couvrant la plus grande partie du département
- la mise à disposition d'un taxi : l'association SOS Femmes Accueil dispose depuis 2020 d'un fonds spécifique (crédits Droits des Femmes gérés à part, analytiquement) permettant le transport par taxi de FVV ne disposant pas de moyens de déplacement et aux revenus faibles (par référence à la grille donnant le bénéfice de l'aide juridictionnelle), domiciliées en milieu rural ou isolées dans un quartier urbain, afin de déplacement pour un hébergement d'urgence, une mise à l'abri, un examen médico-légal, une consultation psychologique, un rendez-vous avec un avocat, une audience au tribunal, une remise de téléphone grave danger (TGD)
- en cas de nécessité, une mise à l'abri immédiate facilitée par l'adossement du projet à une association gérant dans les mêmes lieux un CHRS spécialisé.

### Description des locaux où cet accueil de jour est réalisé :

Au sein de l'immeuble Vosges, qui abrite le siège de l'association et le CHRS, trois bureaux sont dédiés à l'accueil de jour, dont un affecté aux entretiens. Un autre bureau avec salle d'attente est mis à disposition au sein de la clinique Elsan à Chaumont, ainsi que d'autres lieux de permanence (au sein de l'hôpital de Saint-Dizier, à la Maison de Services au Public de Bologne, etc.)

---

<sup>7</sup> Violences intrafamiliales non conjugales et non sexuelles, par exemple.

Les moyens du CHRS utiles à l'action du projet sont par ailleurs mis à disposition : téléphonique 19 heures sur 24 et 7 jours sur 7, garde d'enfants pour libérer les entretiens de cette contrainte, atelier informatique avec accès Internet, etc.

### Equipements spécifiques :

Deux numéros de GSM dédiés :

- ▶ 07 67 11 54 90 (appels et SMS) : juriste
- ▶ 07 67 11 54 90 (appels et SMS) : intervenante sociale

**Insultes** **Dénigrement**

**Sexualité contrainte** **Coups**

**Contrôle économique**

**Emprise**

**GRATUIT ET CONFIDENTIEL**

**Des professionnels pour vous aider**  
**ÉCOUTE | CONSEIL | ACCOMPAGNEMENT**

**JURISTE 07.68.65.44.54**  
**INTERVENANTE SOCIALE 07.67.11.54.90**  
*EN CAS D'ABSENCE 03.25.06.50.70*

Logos : CHRS, PROJET DE LA SÉLITE HEARNE

Affiche

Les équipements du CHRS utiles à l'action sont mis à disposition en tant que de besoin : accès gratuit à l'Internet sur poste individuel cinq après-midi par semaine (avec encadrement par une jeune en service civique chargée de la formation des utilisateurs en cas de besoin), laverie, garde d'enfants afin de permettre des entretiens sereins avec la salariée accueillante dédié au projet, parc automobile afin de permettre l'accompagnement physique nécessaire (par ex., accompagnement au commissariat de police, auprès d'un médecin, ...), etc.

Le service dispose d'un véhicule (Peugeot Partner) mais le parc automobile de l'association est disponible en cas de besoin (mutualisation).

## **Description des moyens humains affectés**

### **- Nombre, fonction et qualification des personnes qui travaillent sur cette action :**

- une assistante sociale à mi-temps, titulaire d'une licence de sciences sociales, et une éducatrice spécialisée à mi-temps, ayant toutes deux reçu une formation spécifique à l'accueil des victimes de violence conjugale, sont dédiées spécifiquement à l'action ;
- en 2020, une seconde salariée, juriste (Master), a rejoint l'équipe ;
- en cas d'absence et/ou de besoins complémentaires, le relais est pris par le personnel socio-éducatif et/ou soignant du CHRS qui est formé à l'accompagnement des femmes victimes de violences au sein du couple.
- l'équipe est supervisée par la direction, très impliquée dans le suivi de cette action.

**- Nom et qualification du cadre responsable de l'accueil de jour :** Yves LAMBERT-DELETTRE, directeur, master de sciences sociales.

## **Description des liens avec les partenaires locaux concernés**

Le partenariat avec l'ADAJ (réseau France Victimes), la police, la gendarmerie et les hôpitaux a été renforcé, avec des contacts réguliers. Le partenariat régulier existant avec le CMPP quant à la prise en charge des enfants et des conséquences sur les enfants des violences subies par les femmes au sein du couple est utilisé.

L'ensemble des partenaires habituels des différentes activités de l'association (mission locale, centre social, circonscription d'action sociale, CCAS, etc.) est régulièrement informé du projet afin que ceux-ci servent de relais d'information auprès du public cible.



**NOTA BENE :** l'association est porteuse des dispositifs « Téléphone Grave Danger » et « Bracelet Anti-Rapprochement », chargée de l'évaluation des situations, de la remise de l'appareil après décision d'affectation du parquet, et du suivi des bénéficiaires.

En outre, depuis qu'elle a salarié une juriste, elle peut réaliser des EVVI (évaluation des victimes de violences intrafamiliales) pour laquelle elle est sollicitée par le Parquet.



## La situation du département en 2021 :

Selon le Service aux Droits des Femmes et à l'Égalité (réunion CLSPD en préfecture de la Haute-Marne le 29 mars 2021), alors que 230 plaintes pour violences avaient été déposées en 2019, les forces de l'ordre en ont enregistré 370 en 2020. Les faits de violences conjugales constatés par les forces de l'ordre touchent 2,37 femmes sur 1.000, ce qui en fait le taux le plus élevé des dix départements de la région Grand-Est (Vosges : 1,60 o/00, aube : 1,98 o/00).

(Source : préfecture de la Haute-Marne pour ce qui suit :)

Les deux zones police couvrent 2 % du territoire et 30 % de la population, la zone gendarmerie 98 % du territoire et 70 % de la population.

Faits de violences conjugales constatés par la police : 157

Faits de violences conjugales constatés par la gendarmerie : 409

**soit, un total de faits constatés : 566**

La police indique avoir enregistré 38 viols, dont 22 sur mineurs, soit une hausse de +24 % des violences sexuelles en 2021 comparé à 2020.

La gendarmerie rapporte quant à elle le nombre de 77 viols (dont 65 femmes victimes), soit une augmentation du double par rapport à 2020 (+38).

**Cette situation justifie amplement notre principe d' « aller vers » compte tenu de la nature très rurale du territoire : se rendre au plus des personnes en se déplaçant, bons de transport par taxi, réseau de 14 psychologues sur 16 sites couvrant la plus grande partie du département.**

## L'activité 2021 en chiffres :

- 300 personnes victimes de violences ont été accueillies :
  - 1 homme
  - 299 femmes
    - dont 37 avec des violences sexuelles<sup>8</sup>

Parmi ces 300 personnes, 265 étaient inconnues de l'association et 75 ont dû être mises à l'abri (CHRS SOS Femmes Accueil), accompagnées de 67 enfants.

Nous avons dû déplorer un décès par suicide sur le secteur de Vitry-le-François, ce suicide ayant déclenché une enquête (Parquet de Châlons-en-Champagne).

Activité spécifique avec la Justice :

- 46 EVVI<sup>9</sup> sur réquisition du Parquet
- 64 évaluations TGD<sup>10</sup> dont 28 nouvelles attributions pour 20 appareils détenus sur le département ;
- 2 évaluations et 2 attributions BAR
- 9 évaluations sur demande du Juge d'Application des Peines<sup>11</sup>

---

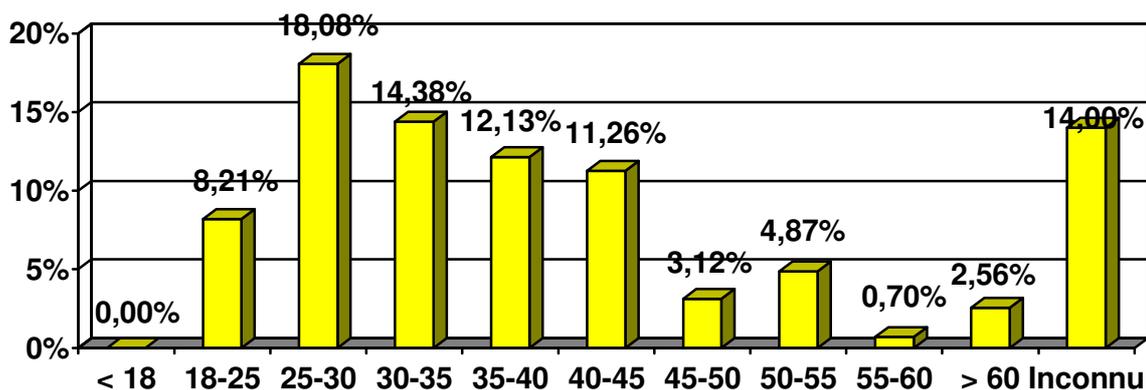
8 Notre méthode actuelle de comptage (à améliorer ...) ne nous permet pas de distinguer les femmes accueillies spécifiquement pour des violences sexuelles des femmes victimes de violences conjugales avec des violences sexuelles. Cette dernière catégorie est cependant de loin la plus représentée ...

9 Le français utilise dans les textes officiels l'acronyme des termes anglais *Evaluation of Victims*. Il s'agit d'une évaluation personnalisée des victimes.

10 Téléphone Grave Danger.

11 Il s'agit d'évaluer la situation de couples enfreignant l'interdiction de contact à laquelle a été condamné un auteur de violences conjugales ou demandant la levée de cette interdiction.

## Répartition des personnes selon l'âge



### Type de ménage (au sens INSEE) de la personne demandeuse :

	2021	2020
Personne seule	5,71 %	8,03 %
Couple sans enfant	22,05 %	16,28 %
<i>Dont femme enceinte</i>	5,16 %	
Famille monoparentale	15,44 %	10,50 %
Famille 2 adultes	56,80 %	65,19 %
Inconnu	0,00 %	0,00 %

### Motifs des demandes connexes relevés à partir de la première déclaration :

	2021	2020
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation	20,19 %	13,76 %
Rupture de solidarités amicales		
Maltraitance, violences, danger (exclusivement)	77,37 %	83,79 %
Prise en charge éducative des enfants		
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement		
Permission maison d'arrêt ou centre de détention		
Problèmes de santé	1,00 %	2,45 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France		
Expulsion (logement)		
Absence d'hébergement		
Autre	1,44 %	

### Nature des demandes (relevée à partir de la première déclaration) :

	2021	2020
Renseignements, conseils, soutien, écoute	86,44 %	76,96 %
Accompagnement / santé	0,18 %	0,00 %
Accompagnement / démarches administr., droit, justice	13,38 %	23,04 %
Accompagnement / autres	0,00 %	0,00 %
Médiation conjugale ou familiale	0,00 %	0,00 %
Autre		-

L'origine géographique des personnes est la suivante (sur 611 personnes) :

	2021	2020
Circonscription de Saint-Dizier :	43,78 %	48,67 %
Circonscription de Joinville :	9,49 %	8,76 %
Circonscription de Chaumont :	31,65 %	13,93 %
Circonscription de Langres :	12,05 %	16,82 %
<b>Soit Haute-Marne :</b>	<b>96,97 %</b>	<b>88,18 %</b>
Marne :	0,78 %	3,88 %
Aube :	0,23 %	0,16 %
Ardennes :	0,00 %	0,00 %
<b>Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :</b>	<b>97,98 %</b>	<b>92,22 %</b>
France, hors Champagne-Ardenne :	2,02 %	7,78 %

Réponses apportées (attention ! réponses multiples, en nombre de personnes) :

	2021
Entretiens, renseignements, conseils, écoute	1.414 p.
Accompagnement en lien avec la demande	338 p.
Mise à l'abri sur une place CHRS	75 p.
Orientation sur un autre organisme	16 p.
Sans suite, autre solution, sans nouvelles	1 p.



# Bons de transport pour femmes victimes de violence en milieu rural et sans moyens personnels

## Objectifs :

Permettre aux femmes victimes de violences ne disposant pas de moyens de déplacement et aux revenus faibles (par référence à la grille donnant le bénéfice de l'aide juridictionnelle), domiciliées en milieu rural ou isolées dans un quartier urbain, de se déplacer pour un hébergement d'urgence, une mise à l'abri, une audience au tribunal, une remise de téléphone grave danger ou bracelet anti-rapprochement, un rendez-vous avec un avocat, un examen médico-légal, une consultation psychologique.

Rappel : le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 a été mis à profit pour mettre en place le dispositif. Une convention de fait a été conclue avec un groupement de taxis rassemblant 74 véhicules et 100 chauffeurs, couvrant tout le département. Le groupement nous a donné accès à sa plateforme de réservation.

**GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE  
DES TAXIS DE LA HAUTE MARNE**

GTAHM < TAXIS 52 >  
Mail: [contact@taxis52.com](mailto:contact@taxis52.com)  
Site internet : [www.taxis52.com](http://www.taxis52.com)

En partenariat avec :

## Enregistrer les informations du transport

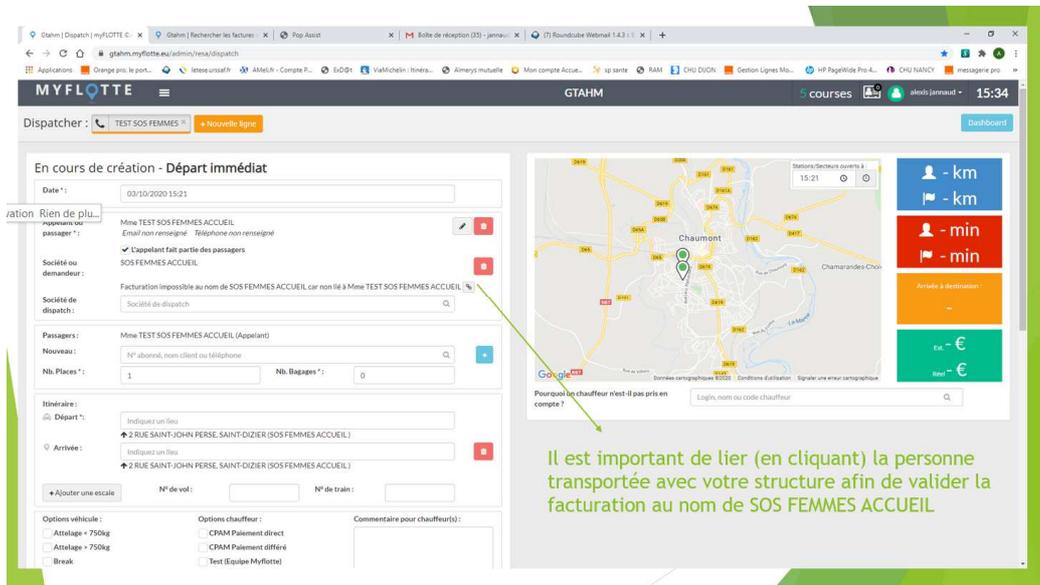
1. La date et heure de prise en charge

2. Le nom et prénom de la personne à transporter (Si le passager n'est pas déjà dans notre base client cliquer sur le bouton + renseigner les champs de création client)

3. Indiquer SOS FEMMES ACCUEIL

4. Indiquer les lieux de départ et d'arrivée

5. Pour une course aller retour cocher Course aller/retour et indiquer le jour



Un protocole (qu'on trouvera avec la fiche de saisine page suivante) a été mis en place fin 2020 et transmis aux intervenants sociaux en police et gendarmerie ainsi qu'aux associations partenaires : ADAJ, CIDFF à Chaumont, La Passerelle gestionnaire du 115.

### Nombre de transports réalisés : .....36

Attribution TGD .....	2
Audience tribunal .....	6
Rendez-vous avocat .....	2
Expertise médico-légale ou psy .....	5
Consultation psychologique .....	15
Mise en sécurité .....	6

### Commanditaires :

CIDFF Chaumont .....	0
ADAJ .....	0
115 .....	0
Intervenants sociaux police .....	0
Intervenants sociaux gendarmerie .....	5
AJFVV .....	31

# Dispositif de transport FVV

## Protocole

Au titre de l'Accueil de jour pour femmes victimes de violences (FVV), l'association SOS Femmes Accueil dispose d'un fonds permettant le transport par taxi de FVV ne disposant pas de moyens de déplacement et aux revenus faibles (par référence à la grille donnant le bénéfice de l'aide juridictionnelle), domiciliées en milieu rural ou isolées dans un quartier urbain, afin de déplacement pour un hébergement d'urgence, une mise à l'abri, un examen médico-légal, une consultation psychologique, un rendez-vous avec un avocat, une audience au tribunal, une remise de téléphone grave danger (TGD).

Les transports en commun seront cependant privilégiés chaque fois que cela est possible et cohérent avec les nécessités de la situation.

Convention a été passée avec un syndicat de taxis haut-marnais gérant une flotte de 96 véhicules couvrant l'ensemble du territoire.

Le dispositif est ouvert aux organismes intervenant auprès de FVV, en particulier l'ADAJ, le CIDFF et le SIAO 52 qui gère aussi le 115.

### **Procédure en semaine :**

- le demandeur de la structure référente remplit la fiche jointe au présent protocole et l'adresse à [accueil.jour@sosfemmes.com](mailto:accueil.jour@sosfemmes.com)
- le niveau de ressources à prendre en compte est celui du barème de l'aide juridictionnelle (AJ) : si la FVV l'a déjà obtenue, joindre une copie
- si le demandeur sollicite un aller et retour, il doit renseigner et adresser une fiche par trajet
- un accord sera signifié rapidement si la fiche est correctement renseignée
- l'AJFVV réserve le taxi pour le trajet demandé à la date et heure demandées via la plateforme web du syndicat de taxis
- toute annulation doit être signalée au plus vite

### **Procédure le week-end (pour le 115 et le CHRS SOS Femmes Accueil) :**

- la décision est prise par le cadre d'astreinte alerté par téléphone via le n° habituel du standard (03 25 06 50 70)
- la fiche est transmise a posteriori, le lundi matin

### **A noter :**

Le dispositif restera actif dans la limite des fonds disponibles. Leur épuisement éventuel sera signifié aux structures utilisatrices.

# Dispositif de transport FVV

## Fiche de demande

**Structure référente de la victime :**     ADAJ     CIDFF     SIAO 52 / 115  
 Autre (préciser) :  
 SOS Femmes Accueil

### Personne victime

(tous les items doivent obligatoirement être renseignés)

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse (précise) :

Téléphone :

Date de naissance :

Nombre d'enfants à charge :

Véhicule personnel :  non  oui

AJ totale :  non  oui

Si non, nature des revenus :

Montant :

### Contexte

Types de violences :

Motifs de la demande de prise en charge du trajet :

hébergement d'urgence, mise à l'abri

examen médico-légal     consultation psychologique

rendez-vous avec un avocat     audience au tribunal     remise de TGD

Demande de transport  du domicile  autre lieu (préciser) :

à (lieu de destination, adresse précise) :

Date et heure du transport demandé :

Aller     Retour

Enfants présents lors du trajet :  non  oui : combien ?

âges :

Démarches effectuées ou diligences en cours (et commentaires éventuels) :

NOM et prénom du demandeur dans la structure référente :

Date de la demande :

Signature :

**Fiche à transmettre à [accueil.jour@sosfemmes.com](mailto:accueil.jour@sosfemmes.com)**

Date réception de la demande :

Date décision :

Pour décision SOS Femmes Accueil : Nom & Prénom :

Accord :  non  oui

Signature :

Version 2020\_10 v3

# Actions de prévention de la récurrence de violences au sein du couple auprès d'auteurs condamnés pour ces faits et incarcérés en maison d'arrêt

RAPPEL DU PROJET (tel que présenté aux financeurs début 2021)

## Objectifs :

*Prévention de la récurrence de violences au sein du couple auprès d'auteurs condamnés pour ces faits et incarcérés en maison d'arrêt*

## Description :

### **Lieu(x) de réalisation :**

- *Maison d'arrêt du Val Barizien à Chaumont*

### **a) Description en quelques lignes du projet**

*Le profil de la population carcérale reflète la politique du Parquet. Suivant en cela les directives nationales, ce dernier a fait depuis plusieurs années une priorité du traitement pénal des violences conjugales, moyennant quoi plus de la moitié des hommes incarcérés à la Maison d'arrêt du Val Barizien à Chaumont (70 places) le sont pour violences sur conjoint, soit une quarantaine de détenus en permanence (source : SPIP).*

*L'importance numérique de cette population d'auteurs fait écho au nombre de victimes reçues en 2020 par l'Accueil de jour pour femmes victimes de violences géré par notre association et, parmi les 256 personnes, 105 inconnues jusqu'alors. Une projection en flux réalisée avec l'IREPS laisse entendre que 10 % des femmes du département, tous âges confondus, pourraient être victimes de violences, soit bien plus d'une sur dix si on enlève les enfants pourtant (indirectement) touchés eux aussi.*

*Aussi, nous faisons face à un véritable problème de santé publique et, si l'association SOS Femmes Accueil a jusque là consacré ses activités aux victimes de violence, elle cherche désormais à travailler auprès des auteurs dans une perspective de prévention de la récurrence (interventions en Maison d'arrêt, justice restaurative, etc.).*

*Le présent projet intéresse des interventions en Maison d'arrêt directement auprès de groupes d'auteurs préalablement sélectionnés par les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), six par groupes réunis dans le cadre de huit sessions destinées à modifier les représentations des auteurs quant aux relations de genres. Les thèmes précis des sessions seront décidés au fur et à mesure avec les CPIP en fonction des profils des auteurs (par exemple, le niveau d'éducation, la présence de violences sexuelles au sein des violences conjugales ou, encore, la situation de récurrence légale, etc.).*

*Six des sessions seront organisées sur le mode du groupe de parole dirigé, deux seront fondées sur un atelier vidéo créatif, façon youtubeur : il s'agit encore une fois de s'adapter aux profils et de se montrer le plus attractif possible en favorisant les échanges. En cela, nous suivrons les recommandations du Dr Roland COUTANCEAU<sup>12</sup>, et notamment celles-ci :*

- *« faire animer ces groupes par différents profils d'animateurs, avec une préférence pour des binômes hommes/femmes et des intervenants de professions différentes »*
- *« aborder l'ensemble des sujets liés à la violence, à la fois au regard de l'histoire personnelle de l'individu mais aussi au regard de l'histoire sociale collective et des rôles sociaux joués par les hommes et les femmes »*
- *« veiller à ce que ces groupes de paroles aient une appellation non stigmatisante. Le groupe*

<sup>12</sup> COUTANCEAU Roland, Auteurs de violences au sein du couple, prise en charge et prévention, Rapport au ministère de la Justice et au ministère de la Santé et de la Solidarité, mars 2006.

*de travail a retenu à cet égard l'appellation 'groupe de responsabilisation' ».*

*Les coûts intègrent les temps de préparation, de coordination, d'actions, de déplacement, de débriefing et de comptes-rendus. Le Dr COUTANCEAU<sup>13</sup> indique qu'« une expérience (de six à douze séances) peut se mettre en place à partir de deux ¼ temps. » Nous serons en dessous.*

### **b) Description des moyens techniques affectés**

*Les moyens techniques de l'Accueil de jour pour FVV géré par SOS Femmes Accueil, ceux déployés par l'intervenante extérieure Esta Webster dans le cadre des sessions vidéo, ceux du SPIP et de la Maison d'arrêt de Chaumont.*

*Concernant spécifiquement les deux sessions vidéo :*

*Les sujets et les questions à débattre seront validés en amont (la vision des évènements qu'ont les détenus sur ce qui les a conduit en prison, leur vision de la violence, des femmes, de la justice, leur vie d'après, le travail qu'ils ont à faire sur eux-mêmes, etc.).*

*L'organisation se fait comme suit : une heure de réflexion et d'écriture avec un groupe de 12 à 15 personnes. Puis deux heures de tournage par demi-groupe, soit trois heures en tout. Puis le montage hors site (le plus gros du travail pour l'intervenante en terme de temps).*

*L'intervenante a besoin d'une salle qui ne résonne pas trop et assez éloignée des bruits environnants (si en plus il est possible de fermer des volets, c'est parfait). Le tournage se fera en face caméra, homme par homme. Les règles de distanciations en vigueur seront ainsi respectées. Les vidéos seront montées hors-site et livrées en téléchargement via smash en format mp4 diffusables sur tous supports.*

### **c) Description des moyens humains affectés**

**- Nombre, fonction et qualification des personnes qui travaillent sur cette action :**

- *une salariée titulaire d'une licence de sciences sociales et assistante sociale ou éducatrice spécialisée, ayant reçu une formation spécifique à l'accueil des victimes de violence conjugale ;*
- *une seconde salariée juriste (double Master) ayant déjà réalisé une expérience similaire ;*
- *une intervenante extérieure, Esta Webster, dont un exemple du travail réalisé avec des détenus est visible ici, « Des barreaux et des mots » : [https://www.youtube.com/watch?v=tvMVcm2TTow&ab\\_channel=Tracetoncin%C3%A9](https://www.youtube.com/watch?v=tvMVcm2TTow&ab_channel=Tracetoncin%C3%A9).*
- *le directeur de SOS Femmes Accueil, chargé de cours en Sciences Sociales à l'URCA.*

**- Nom et qualification du cadre responsable :** Yves LAMBERT-DELETTRE, directeur.

### **d) Description des liens envisagés avec les partenaires locaux concernés, en précisant, si c'est le cas, leurs modalités**

*Ce projet est issu d'une coopération étroite avec le SPIP, à la cheville ouvrière.*



## **RÉALISATION DU PROJET**

Les crédits ayant été notifiés le 2 avril 2021 pour le FIPD mais le 20 septembre pour le SPIP, d'une part, l'ensemble du groupe de direction du SPIP (direction et direction adjointe) ayant été muté au même moment, ce à quoi s'est ajouté le remplacement complet de l'équipe du SPIP en milieu

<sup>13</sup> Ibid.

carcéral, le projet n'a pu se mettre en place que tardivement. Les huit séances ont ainsi été programmées les 9, 16, 30 décembre 2021 et se poursuivront en 2022 les 6, 13, 20, 27 janvier et 3 février. Les crédits non consommés en 2021 ont été reportés en 2022 sous la forme de fonds dédiés.

Le groupe des participants est constitué par le SPIP, nous n'avons pas la main sur cette mise en œuvre.

### **Programme**

Prévention de la récidive de violences au sein du couple  
auprès d'auteurs condamnés pour ces faits et incarcérés en maison d'arrêt

<b>Date</b>	<b>Intervenants</b>	<b>Contenu</b>
09/12/2021	Audrey CÔTE, assistante sociale Kevin FIERS, CPIP	Mise en place et installation des ateliers. Attendus de chacun. Les différents types de violence, le point de vue de la victime (support : violentomètre).
16/12/2021	Audrey CÔTE, assistante sociale Mervé EROL, juriste	Les aspects juridiques des violences conjugales.
30/12/2021	Audrey CÔTE, assistante sociale Yves LAMBERT-DELETTRE, directeur	La jalousie, la peur de la perte, la colère et la violence : quoi, pourquoi, comment ?
06/01/2022	Esta WEBSTER, comédienne et réalisatrice	Atelier créatif vidéo façon youtubeur
13/01/2022	Esta WEBSTER, comédienne et réalisatrice	Atelier créatif vidéo façon youtubeur
20/01/2022	Audrey CÔTE, assistante sociale Mélanie MIDOT, infirmière	L'impact des violences subies sur la santé, le syndrome de stress post-traumatique.
27/01/2022	Audrey CÔTE, assistante sociale Amandine LEROUX, éducatrice spécialisée	Les effets collatéraux de la violence conjugale : la famille, les enfants ... (Support vidéo)
03/02/2022	Audrey CÔTE, assistante sociale Carla RUSTOM, juriste Kevin FIERS, CPIP	Synthèse collective des ateliers, conclusions et évaluation collective.

**RAPPEL :** le mode d'intervention est celui du groupe de parole. Les échanges s'appuient sur une introduction informative et/ou sur un support pour déclencher une interactivité dirigée.

## Séance n° 1 – 9 décembre 2021

Participants : 6 hommes incarcérés pour faits de violence sur leur compagne

Intervenants : Audrey CÔTE, assistante sociale et Kevin FIERS, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation.

Ce mail pour vous faire un retour de notre première séance « groupe de parole » du 09/12/21.

Nous avons eu 6 participants qui ont accepté le règlement du groupe et devront nous le remettre signé lors de la prochaine séance.

- Points positifs : les échanges sont respectueux et nous sommes parvenus à réguler les interactions sans difficultés. L'écoute est active, les participants se livrent facilement sur leurs histoires personnelles.

Nous avons travaillé sur l'outil « violentomètre » qui a soulevé beaucoup de débats intéressants. Pour la plupart, les participants font état d'une relation toxique avec leur ex-compagne. Ils sont dans la demande concernant les outils de communication non verbale et non-agressive mais également sur les effets de la violence sur leur entourage ainsi que sur la notion de psycho-traumatisme.

- Points à souligner : le temps prévu pour les séances semble trop long, au bout d'une heure et demi, les participants se montrent impatients et en manque de cigarette, etc. Notons qu'il n'y a pas de possibilité de pause lors de la séance. (A voir si'il faut faire une pause dans la salle avec pourquoi pas un café proposé). Ne pas hésiter à multiplier les outils afin de maintenir leur attention.

- Points négatif : la salle est très bruyante (résonance), le programme des séances n'est pas communiqué en amont par le SPIP.

J'ai demandé à l'équipe de la Maison d'Arrêt de faire passer le programme des prochaines séances aux participants.

Nous avons demandé aux participants de préparer des questions concernant l'intervention de la juriste programmée la semaine prochaine.

D'une manière générale, cette action est très bien engagée.

Si possible, il serait intéressant de faire visiter la maison d'arrêt aux intervenants afin de les sensibiliser au milieu carcéral.

Je tiens à remercier Mme Audrey COTE pour son professionnalisme et la qualité de son intervention mais également l'équipe de l'association SOS Femmes pour leur implication dans ce projet très intéressant.

**FIERS Kevin**  
**Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation**  
**SPIP de Chaumont**

## Séance n° 2 – 16 décembre 2021

Participants : 6 hommes incarcérés pour faits de violence sur leur compagne, dont un nouveau participant qui a bien été intégré à la dynamique de groupe.

Intervenants : Audrey CÔTE, assistante sociale, et Mervé EROL, juriste.

Un rappel des règles d'engagement de groupe a été fait. Trois participants nous ont restitué leur contrat d'engagement. Les autres s'engagent à nous remettre ce document lors des prochaines séances.

En début de séance, nous avons demandé leur retour sur la première séance. Ils semblaient globalement satisfaits.

Cette séance était consacrée aux questions juridiques de tous ordres pouvant les intéresser. Nous avons mis en place un système de pancarte « oui/non » pour recueillir leur réponse. Chaque question a soulevé des débats intéressants et pertinents. Il s'avère que les participants semblaient connaître leurs droits et devoirs. Nous avons quand même entendu des remarques comme « on ne connaît pas nos droits », « on est catalogué ici, à partir du moment où on est condamné, c'est compliqué de faire valoir nos droits ».

Concernant les points positifs : les échanges restent respectueux, les temps de parole donnés à chacun ont permis de nombreux échanges intéressants. Ils ont abordé aisément leur expérience carcérale mais surtout ils ont beaucoup évoqué les raisons de leur incarcération. La bonne dynamique observée lors de la première séance semble se confirmer lors de la nouvelle. L'écoute est toujours active.

Concernant les points négatifs : cinq participants sont arrivés à 14h20 car ces derniers étaient à leur séance de sport. Seulement un participant s'est rendu directement à la salle sans aller au sport. Les séances semblent réellement longues. Les participants s'impatientent beaucoup au bout d'une heure et demi et leur concentration se dissipe.

### **Séance n° 3 – 30 décembre 2021**

Participants : 4 hommes incarcérés pour faits de violence sur leur compagne. L'un des participants avait été placé en isolement, un autre était endormi et n'a pas été réveillé par le surveillant. (A noter que le SPIP nous avait informés de la constitution d'un groupe de six hommes auxquels s'ajoutaient deux autres participants éventuels mais cette régulation n'a pas pu se réaliser correctement eu égard à la faiblesse des temps de travail des CPIP et de leur absence ce jour-là.)

Intervenants : Audrey CÔTE, assistante sociale, et Yves LAMBERT-DELETTRE, directeur de l'association.

En début de séance, nous avons demandé aux participants leur retour sur la première séance. Ils semblaient globalement satisfaits.

Un participant a demandé à avoir un récapitulatif des lois relatives au harcèlement par téléphone faisant suite à la séance précédente. Il est visiblement concerné.

Cette séance était consacrée aux thèmes de l'amour, de la jalousie et de la gestion des émotions.

Concernant les points positifs : les échanges sont restés respectueux. Les temps de parole donnés à chacun ont permis de nombreux échanges intéressants et pertinents entre les participants et les professionnels mais également entre participants. Les quatre participants, impliqués, ont livré avec sincérité des épisodes de leur vie permettant au groupe d'illustrer des points de réflexion. L'attention des participants s'est maintenue pendant les deux heures d'intervention.

Concernant les points négatifs : un participant a confié avoir pris la parole davantage à cette séance qu'au deux dernières car un des six participants initial n'était pas présent (en isolement).



Ce programme inachevé en 2021 se poursuivra début 2022 et sera analysé avec le SPIP de Haute-Marne.

### 3.3. Demandes ayant donné lieu à une admission au CHRS

#### 3.3.1. Demandes avec admission en hébergement d'urgence

En 2015, le CHRS a continué à bénéficier d'une augmentation de capacité de fait par la création de deux places d'hébergement d'urgence permanentes, de deux places d'hébergement d'urgence en hiver, ouvertes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars suivant seulement, et, fait nouveau, de quatre places permanentes financées sous dotation globale de financement. A partir de 2016, l'établissement n'a conservé que six places permanentes, désormais toutes sous DGF. Il s'agit donc d'une amélioration consistante à tous points de vue.

En 2021, ce sont **18 personnes ou familles** qui ont fait un séjour au sein du CHRS en hébergement d'urgence (12 en 2020, 19 en 2019, 20 en 2018, 15 en 2017, 16 en 2016, 6 en 2015, 3 en 2014, 11 en 2013), accompagnées de **7 enfants** (3 en 2019, 8 en 2018, 4 en 2017, 4 en 2016, 6 en 2015, 1 en 2014, 12 en 2013), soit un total de **25 personnes** (15 en 2020, 27 en 2019, 28 en 2018, 19 en 2017, 20 en 2016, 12 en 2015, 4 en 2013, 23 en 2013).

Compétence →	Conseils Départ <sup>aux</sup>	Etat	TOTAL
Femmes seules		11	11
Femmes seules et enceintes			
Femmes accompagnées d'enfants	1 mère + 1 enf.	6 mères + 6 enf.	14
F. accomp. d'enfants et enceintes			
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>25</b>

\* Les personnes sous compétence financière des départements sont les femmes enceintes et/ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

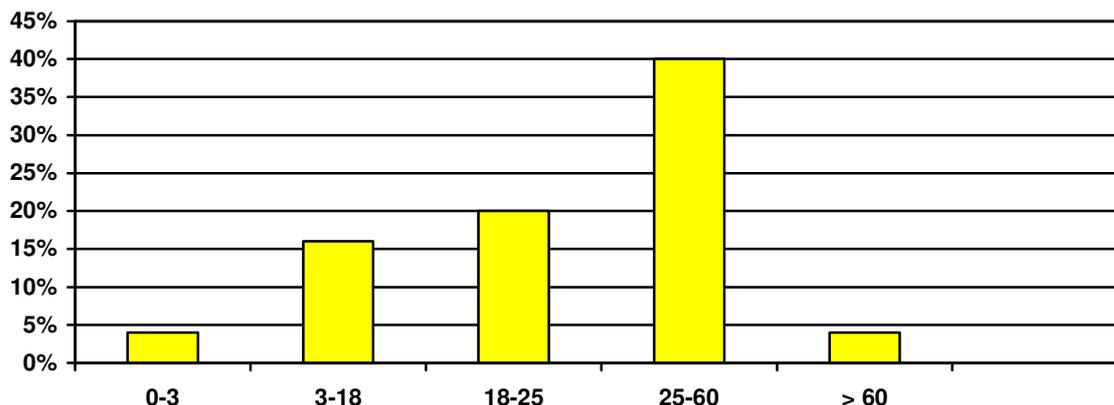
Le **nombre total de nuitées réalisées** aura été de **1.936** (2.184 en 2020, 2.119 en 2019, 2.238 en 2018, 2.130 en 2017, 2.074 en 2016, 897 en 2015, 770 en 2014, 935 en 2013) soit un taux d'occupation de 88,40 %.

La **durée moyenne des séjours en hébergement d'urgence** calculée sur la base du nombre de jours cumulés des sortants est de **77 jours**.

L'**origine géographique des ménages** est la suivante :

	2021	2020
Circonscription de Saint-Dizier :	16,00 %	8,33 %
Circonscription de Joinville :	12,00 %	8,33 %
Circonscription de Chaumont :	16,00 %	33,33 %
Circonscription de Langres :	4,00 %	16,67 %
<b>Soit Haute-Marne :</b>	<b>48,00 %</b>	<b>66,66 %</b>
Marne	20,00 %	0,00 %
Aube :	0,00 %	0,00 %
Ardennes :	0,00 %	0,00 %
<b>Soit Champagne-Ardenne, Hte-M. incluse :</b>	<b>68,00 %</b>	<b>66,66 %</b>
France, hors Champagne-Ardenne :	32,00 %	33,34 %
Hors France :	0,00 %	0,00 %

### Répartition des personnes admises en hébergement d'urgence selon l'âge



**Les personnes ou services ayant introduit la demande** étaient les services sociaux départementaux dans 20,00 % des cas ; des CCAS ou mairie 16,00 % ; le 115 ou la coordination du SIAO dans 28,00 % ; des médecins ou hôpitaux 0,00 % ; l'entourage de la personne 0,00 % ; la personne elle-même 24,00 % ; la police et gendarmerie 4,00 % ; d'autres services sociaux, Mission Locale, etc. 8,00 %.

**Motifs des demandes** relevés à partir de la première déclaration :

	2021	2020
Rupture conjugale ou familiale, décohabitation	17,07 %	31,25 %
Rupture de solidarités amicales	4,88 %	0,00 %
Maltraitance, violences, danger	34,15 %	43,75 %
Prise en charge éducative des enfants	0,00 %	0,00 %
Sortie d'un dispositif de prise en charge avec hébergement	2,44 %	0,00 %
Permission maison d'arrêt ou centre de détention	0,00 %	0,00 %
Problèmes de santé	0,00 %	0,00 %
Absence de titre de séjour, arrivée en France	0,00 %	0,00 %
Expulsion (logement)	0,00 %	0,00 %
Absence d'hébergement	41,47 %	25,00 %
Autre	0,00 %	0,00 %

### 3.3.2. Hébergement d'urgence en diffus

A la demande de l'Etat, à compter de novembre 2017, le CHRS a ouvert trois logements en diffus de 4 places chacun à proximité immédiate de l'immeuble Vosges abritant le CHRS afin d'y accueillir des familles déboutées (hommes, femmes, enfants), la plupart du temps devant sortir d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile<sup>14</sup>, toutes ayant reçu une « obligation de quitter le territoire français » (OQTF), principale mesure d'éloignement qui concerne les étrangers sur décision du préfet.

En 2018, le 6 mai, le nombre de places est passé de 12 à 27 places réparties dans 6 logements.

**Le nombre de nuitées** aura été de :

- pour la période du 1er janvier au 31 décembre : 8.433 (contre 4.788 en 2020 et 8.355 en 2019)

Ainsi, le **taux d'occupation globale** est de 89,11 % (contre 48,58 % en 2020 et 84,78 % en 2019).

La baisse spectaculaire de 2020 s'expliquait ainsi :

- d'une part, nous ne sommes pas maîtres des admissions : elles dépendent à la fois de la DDCSPP et, en amont, de la Préfecture ;
- d'autre part, elles dépendent aussi du nombre de familles en situation induite en CADA (i.e. des personnes déboutées et en situation d'OQTF<sup>15</sup>) ;
- or, compte tenu de la situation sanitaire et épidémique de 2020, l'activité de l'OFPPRA et de la CNDA ont cessé de mars à mai entraînant des retards considérables et l'OFII a suspendu tout mouvement. Ainsi, nous sommes restés sans une seule nouvelle admission pendant dix mois.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'en 2019 et 2020 huit familles orientées toutes exclusivement du CADA de Chaumont (France terre d'Asile), parfois après des manoeuvres dilatoires encouragées par l'établissement, n'ont jamais gagné nos locaux et se sont « évaporés » dans la nature : s'agissant de familles de 5 à 8 personnes, sans droit au séjour et avec une OQTF, avec des enfants, cette situation de fait nous interroge pour le moins.

La situation est 2020 s'est améliorée en ouvrant le dispositif à des familles non déboutées.

**Le nombre de personnes accueillies** aura été de :

- pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre : 35 personnes différentes pour 7 familles (contre 5 en 2020 et 13 en 2019).

<b>Total de foyers</b>	7
<b>Nombre moyen de résidents / Foyer</b>	5
<b>Total de résidents</b>	35
<b>Moyenne d'âge</b>	19,99
<b>Total d'adultes</b>	14
<b>Moyenne d'âge des adultes</b>	38,07
<b>Total d'enfants</b>	21
<b>Moyenne d'âge des enfants</b>	7,90

14 En effet, les personnes déboutées du droit d'asile ne peuvent continuer à bénéficier du dispositif d'accueil destiné aux réfugiés reconnus comme tels.

15 Obligation de Quitter le Territoire Français.

Âge	Nombre personnes	Taux
< 3 ans	0	0,00 %
Entre 3 et 18 ans	21	6,00 %
Entre 18 et 25 ans	1	2,86 %
Entre 25 et 60 ans	13	37,14 %
> 60 ans	0	0,00 %

Nationalité	Nombre familles	Taux
Albanaise	1	14,29 %
Kosovare	1	14,29 %
Nigériane		
Camerounaise		
Gabonaise	1	14,29 %
Somalienne	1	14,29 %
Algérienne	2	28,57 %
Marocaine	1	14,29 %
Turc		
Russe		
Géorgienne		
Bosnienne		

#### **Sorties et conditions de sortie :**

Au 31 décembre, des familles accueillies, 3 sont sorties du dispositif :

OQTF exécutées	0
Aides au Retour Volontaire	1
Départ sans prévenir, adresse inconnue	1
Relogement sur situation régulière	1

### 3.3.3. Demandes avec admission en **hébergement d'insertion**

En 2021, ce sont **71 personnes isolées, couple ou familles** qui ont fait un séjour au sein du CHRS en hébergement d'insertion<sup>16</sup> (81 en 2020, 57 en 2019, 114 en 2018, 102 en 2017, 71 en 2016, 84 en 2015, 69 en 2014, 88 en 2013, 56 en 2012), accompagnées de **60 enfants** (56 en 2020, 44 en 2019, 89 en 2018, 66 en 2017, 96 en 2016, 76 en 2015, 50 en 2014, 89 en 2013, 62 en 2012), soit un total de **131 personnes** (140 en 2020, 101 en 2019, 203 en 2018, 168 en 2017, 167 en 2016, 160 en 2015, 119 en 2014, 177 en 2013, 118 en 2012).

Compétence →	Conseils Départ <sup>aux</sup>	dont Hte-Marne	Etat	TOTAL
Femmes seules			40	<b>40</b>
Femmes seules et enceintes	1			<b>1</b>
Femmes accompagnées d'enfants	3 mères + 7	18 mères + 31	10 mères + 22	<b>31 mères+ 60</b>
F. accomp. d'enfants et enceintes				
Couples				
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>49</b>	<b>72</b>	<b>131</b>

\* Les personnes sous compétence financière des départements sont les femmes enceintes et/ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

Les enfants de moins de 3 ans étaient 25 ; entre 3 et 18 ans 35.

Le **nombre total de journées réalisées** aura été de :

	Occupation réelle en nombre de journées					Taux d'occupation
	Financées	Compétence Départements	dont Haute-Marne	Compétence Etat	Total	
CHRS insertion	12 410	1 598	3 496	5 241	<b>10 335</b>	<b>83,28 %</b>

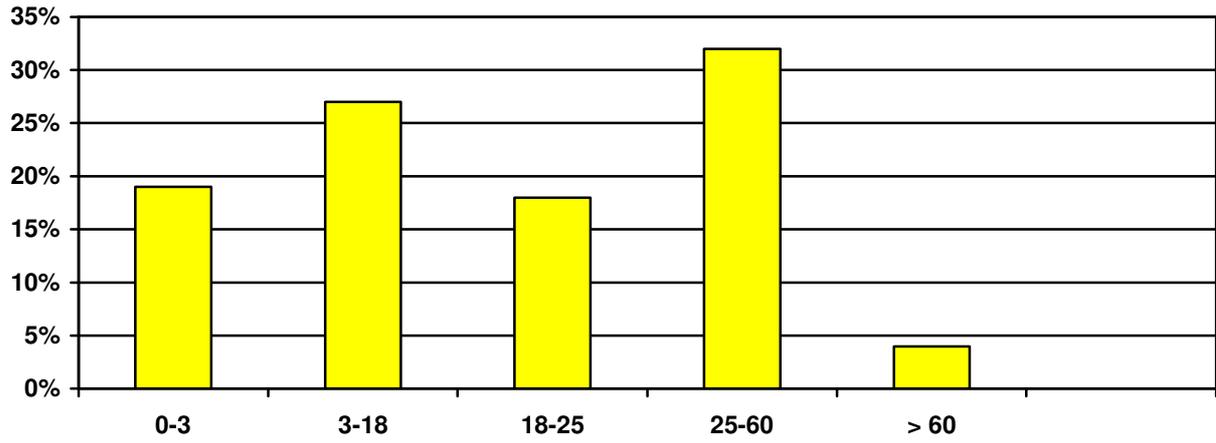
Les taux d'occupation CHRS insertion des années précédentes étaient les suivants : 88,03 % en 2020 ; 90,52 % en 2019 ; 83,87 % en 2018 ; 115,22 % en 2017 ; 127,03 % en 2016 ; 122,99 % en 2015 ; 106,73 % en 2014 ; 100,04 % en 2013 ...

La **durée moyenne des séjours** calculée sur la base du nombre de jours cumulés des sortants en collectif est de **72 jours** (72 jours en 2020, 68 jours en 2019, 89 jours en 2018, 86,77 jours en 2017, 75,21 jours en 2016, 95,39 jours en 2015, 73,34 jours en 2014, 71,35 jours en 2013, 103,69 jours en 2012).

Ceci étant, le calcul de la durée de séjours à partir des sortants donne une idée biaisée. Le biais ne vient pas des sortants mais justement des séjours qui ne prennent pas fin ... La durée moyenne des personnes toujours présentes au 31 décembre 2020 est totalement différente car elle n'est pas de 72 jours mais de **95 jours**.

<sup>16</sup> Y compris les personnes déjà présentes au 1<sup>er</sup> janvier et encore présentes au 31 décembre.

### Répartition des personnes admises au CHRS selon l'âge



### 3.3.4. Demandes avec admission en hébergement d'urgence pour femmes victimes de violence

Douze places d'hébergement d'urgence sous subvention ont été ouvertes en juillet 2021 pour être dédiées spécifiquement aux femmes victimes de violence. Sur le second semestre 2021, **12** femmes accompagnées de **10** enfants ont été accueillies sur ces places, soit **22** personnes au total.

Compétence →	Conseils Départ <sup>aux</sup>	dont Hte-Marne	Etat	TOTAL
Femmes seules				
Femmes seules et enceintes			6	6
Femmes accompagnées d'enfants	3 mères + 3	3 mères + 3	3 mères + 7	6 mères+ 10
F. accomp. d'enfants et enceintes				
Couples				
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>22</b>

\* Les personnes sous compétence financière des départements sont les femmes enceintes et/ou accompagnées d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

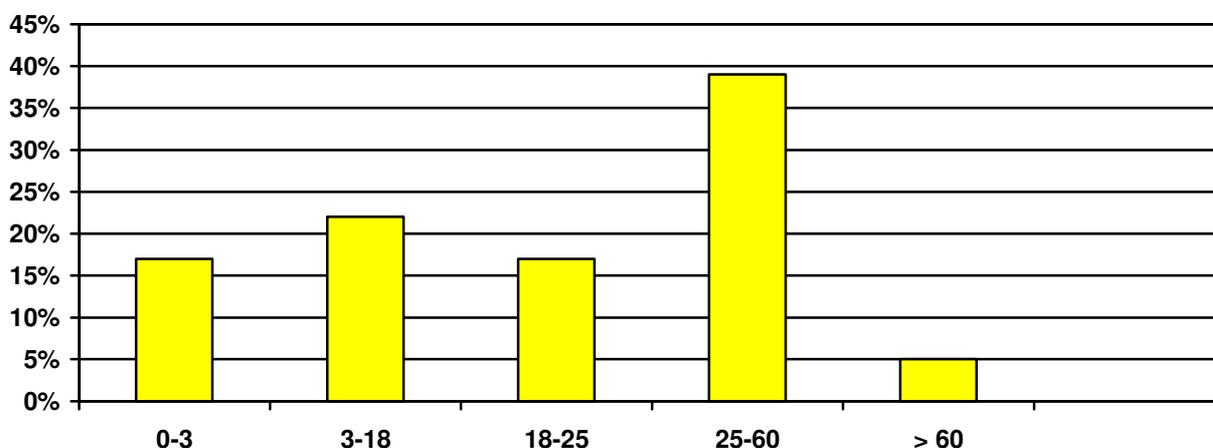
Les enfants de moins de 3 ans étaient 3 ; entre 3 et 18 ans 4.

Le **nombre total de journées réalisées** aura été de :

	Occupation réelle en nombre de journées					Taux d'occupation
	Financées	Compétence Départements	dont Haute-Marne	Compétence Etat	Total	
CHRS insertion	2 208	582	582	1 473	2 055	93,07 %

La **durée moyenne des séjours** calculée sur la base du nombre de jours cumulés des sortants est de **113 jours**.

Répartition des personnes admises en HUFVV selon l'âge



### 3.3.5. Zoom sur l'hébergement des femmes victimes de violence

Si le CHRS a bénéficié de la création de 12 places dédiées, des femmes victimes de violence (FVV) ont été également accueillies sur l'hébergement d'insertion, les places dédiées étant insuffisantes. Qu'on en juge :

<b>FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE</b>					
	Tous hébergements confondus	Hébergement d'insertion	Urgence FVV	<b>TOTAL</b>	<b>PART</b>
Nombre de nuitées	14 326	9 734	2 055	<b>11 789</b>	<b>82,29 %</b>
Nombre de ménages	101	60	12	<b>72</b>	<b>71,29 %</b>
Nombre de personnes	153	117	22	<b>139</b>	<b>90,85 %</b>

## 5. Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi des Réfugiés (ADLER)

La mission « Accompagnement Dans le Logement et l'Emploi des Réfugiés » confiée par la DDCSPP à sa demande, l'appel à projets quant à l'arrondissement de Saint-Dizier étant resté infructueux, a commencé concrètement en janvier 2019.

Un équivalent temps plein lui est consacré : ainsi, une travailleuse sociale qualifiée en économie sociale et familiale, a été recrutée, Léa FRONT. En milieu d'année 2019, pour des raisons pratiques, ce poste a été mutualisé et réparti sur deux professionnelles (avec une éducatrice spécialisée, Ismahen BERRAHOU, par ailleurs arabophone), à mi-temps sur la mission, à mi-temps sur le CHRS : ainsi, une présence est toujours assurée au-delà des congés et autres absences. Cette répartition satisfait en outre les deux professionnelles en raison de l'ouverture qu'elle procure et d'un meilleur travail d'équipe en synergie.

L'activité en quelques chiffres :

- 23 mesures ont été engagées en 2021, dont :
  - 1 commencée en 2019 et terminées en 2021
  - 19 commencées et terminées en 2021
  - 3 commencées en 2021, qui se poursuivront en 2022
- 30 mesures avaient été engagées en 2020, dont :
  - 16 commencées en 2019 et terminées en 2020
  - 11 commencées et terminées en 2020
  - 3 commencées en 2020, qui se poursuivront en 2021
- En 2019, 44 mesures avaient été engagées, dont :
  - 25 commencées et terminées en 2019 et
  - 19 commencées en 2019, qui se poursuivront en 2020

Bien entendu, l'écart entre les deux années est conséquent de la crise sanitaire COVID-19 qui a emporté sur une grande partie de l'année la cessation des décisions OFPRA et CNDA ainsi que la suspension d'une partie des activités de l'OFII.

Par ailleurs, du 18 février au 11 avril 2021, le PRADHA devenu cluster a été fermé et son public disséminé. Une réunion de concertation avec le PRADHA le 30 novembre 2021 a révélé que les délais d'orientation à l'entrée au PRADHA à la réouverture étaient de 1,5 mois. Le 30 novembre 2021, seules 60 des 86 places étaient occupées. Sur les 60 hommes accueillis le 30 novembre 2021, 30 relevaient d'une procédure Dublin ...

- L'activité 2021 concerne :
  - essentiellement des hommes, 22 contre 1 femme seulement
  - essentiellement des personnes isolées : deux familles avec 2 et 3 enfants
- L'âge moyen est de 33 ans
- Sur les 20 mesures achevées en 2021 :
  - 0 personnes ont été admises en CPH
  - 11 personnes ont été relogées en résidence sociale
  - 8 personnes ont été relogées en logement autonome (tout statuts de logement confondus)
  - 1 personnes ont été admises en CHRS
  - 0 personnes ont disparu sans donner de suites
- Pays d'origine :
  - Albanie : —
  - Serbie : 2
  - Lybie : —
  - Soudan : —
  - Somalie : 1

- Erythrée : 2
  - Angola : 1
  - Cameroun : 1
  - Congo : 2
  - Nigéria : 3
  - Pakistan : —
  - Afghanistan : 10
  - Yemen : —
  - Iran : 1
- 
- Huit hommes seuls, relogés sur le département de la Marne, ont pu continuer à être accompagnés par le dispositif équivalent sur Epernay et Reims.

## 6. Les Maisons Relais Colbert et Jason

Rédigé par Marie-Laure LEJEAU

Une maison relais (la réglementation parle désormais de *Pensions de Famille*) est destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire (référence : circulaire DGAS/SDA no 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais).

Les maisons relais (pensions de famille) s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

L'établissement ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

Le public accueilli est mixte : hommes ou femmes seuls, répondant aux critères. La commission SIAO propose sur dossier l'orientation en maison relais. Chaque personne sollicitant un logement est reçue individuellement par deux membres de l'équipe afin d'affiner la demande et de vérifier que la personne répond bien aux caractéristiques réglementaires.

### 6.1 Demandes d'admission « Maison Relais Colbert ou Jason »

En 2021, nous avons enregistré 6 demandes d'admission contre 10 en 2020 et 8 en 2019, tous dossiers traités en SIAO.

Instructeurs :

CCAS	1
Relais 52	4
UDAF	0
Circonscription d'Action Sociale St-Dizier	0
CHHM	0
SOS FA	1
APAJH	0
Circonscription d'Action Sociale Chaumont	0
ADASMS	0
Bois l'Abbesse	0
Autres	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>

Sur ces 6 demandes :

Accord	4
Accord pour logement PMR	0
Accord conditionné à une mesure de protection	0
Essai sur les temps d'activité	0
Refus des Maisons Relais	1
Refus de la commission du SIAO	1
Abandon de la demande par la personne	0

## 6.2 Mesures de protection des résidents

---

Au 31 décembre 2020 :

	COLBERT	JASON
<b>Tutelle</b>	4	1
<b>Curatelle renforcée</b>	10	12
<b>Curatelle simple</b>	1	1
<b>MAJ</b>	0	0
<b>MASP</b>	1	0
<b>Sauvegarde de justice</b>	0	0
<b>Sans mesure</b>	8	6
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>20</b>
<b>UDAF</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
<b>APAJH</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
<b>CHHM</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Mandataire privé</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

## 6.3 Pension de famille « Maison Relais **Colbert** »

### Les mouvements en 2021 :

2 personnes ont quitté l'établissement :

- 1 homme a été exclu de la Maison Relais pour manquement grave et répété du règlement de fonctionnement.
- 1 homme est décédé

1 personne a intégré la structure :

1 femme en provenance du CHRS SOS Femmes Accueil

Le **taux d'occupation** aura été de 99,32 % (9.063 nuitées).

### I) Sexe et âge

	TOTAL au 01/12/2017	% (pour 25 résidents)	Moyenne d'âge (pour 25 résidents)
<b>Hommes</b>	<b>15</b>	<b>60</b>	<b>55,50</b>
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	5	20	-
De 40 à 60 ans	11	44	-
+ de 60 ans	4	16	-
<b>Femmes</b>	<b>9</b>	<b>36</b>	<b>56,50</b>
0- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	2	8	-
De 40 à 60 ans	5	20	-
+ de 60 ans	3	12	-
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>100</b>	<b>55,80</b>
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	7	28	-
De 40 à 60 ans	16	64	-
+ de 60 ans	7	28	-

## II) Type de revenus

	<b>TOTAL</b> <b>au</b> <b>31/12/2020</b>	<b>%</b> <b>(pour 25</b> <b>résidents)</b>
RSA	4	16
AAH	10	40
ASS	1	0
Indemnités journalières	0	0
Salaire	0	0
Retraite	8	32
Invalidité	0	0
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	0	0
Sans ressources	0	0
Autres	1	4
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>100</b>

*Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !*

## III) Parcours résidentiel

	<b>TOTAL</b> <b>au</b> <b>31/12/2020</b>	<b>%</b> <b>(pour 25</b> <b>résidents)</b>
<b><i>Logement autonome</i></b>	<b><i>18</i></b>	<b><i>72</i></b>
locataire	17	68
sous-locataire	0	0
propriétaire	2	4
<b><i>Structure collective</i></b>	<b><i>15</i></b>	<b><i>60</i></b>

CHRS	14	48
Institutions Carcérales	2	8
hôtel	0	0
autre	2	4
<b><i>Hébergement Tiers</i></b>	<b>2</b>	<b>8</b>
famille	1	4
amis	1	4
autre	0	0
<b><i>SDF</i></b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b><i>Habitat mobile</i></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b><i>CHHM - CHS</i></b>	<b>2</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	

Autre structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Maison Relais Colbert.

***Parfois plusieurs types de logement pour un seul résidant !***

## 6.4 Pension de famille « Maison Relais Jason »

### Les mouvements en 2021 :

2 personnes ont quitté l'établissement :

- ils ont tous deux intégré un logement dit de droit commun

2 personnes ont intégré la structure :

- une femme et un homme

Le **taux d'occupation** aura été de 98,75% (7.208 nuitées).

### I) Sexe et âge

	TOTAL au 31/12/2018	% (pour 20 résidents)	Moyenne d'âge (pour 20 résidents)
<b>Hommes</b>	<b>15</b>	<b>75</b>	<b>54</b>
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	4	20	-
De 40 à 60 ans	10	50	-
+ de 60 ans	4	20	-
<b>Femmes</b>	<b>5</b>	<b>25</b>	<b>45,80</b>
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	3	15	-
De 40 à 60 ans	4	20	-
+ de 60 ans	0	0	-
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>100</b>	<b>50</b>
- de 25 ans	0	0	-
De 26 à 49 ans	7	35	-
De 40 à 60 ans	14	70	-
+ de 60 ans	4	20	-

## II) Type de revenus

	<b>TOTAL au 31/12/20</b>	<b>% (pour 20 résidents)</b>
RSA	3	13
AAH	13	65
ASS	0	0
Indemnités journalières	0	0
Salaire	1	5
Retraite	3	13
Invalidité	0	0
Veuvage	0	0
Prestations familiales autres	1	5
Sans ressources	0	0
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	

*Parfois, cumul de plusieurs ressources pour un même résident !*

## III) Parcours résidentiel

	<b>TOTAL au 31/12/20</b>	<b>% (pour 20 résidents)</b>
<b><i>Logement autonome</i></b>	<b><i>19</i></b>	<b><i>95</i></b>
locataire	17	100
sous-locataire	0	0
propriétaire	0	0
<b><i>Structure collective</i></b>	<b><i>16</i></b>	<b><i>80</i></b>

CHRS	10	50
Institutions Carcérales	1	0
hôtel	0	0
autre	4	28,57
<b><i>Hébergement Tiers</i></b>	<b><i>6</i></b>	<b><i>30</i></b>
famille	4	80
amis	1	7,14
autre	0	20
<b><i>SDF</i></b>	<b><i>4</i></b>	<b><i>20</i></b>
<b><i>Habitat mobile</i></b>	<b><i>0</i></b>	<b><i>0</i></b>
<b><i>CHHM - CHS</i></b>	<b><i>2</i></b>	<b><i>10</i></b>
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	

Autre structure collective : foyer ADOMA, foyer de l'enfance, Maison Relais Colbert.

***Parfois plusieurs types de logement pour un seul résident !***

## 6.5 Partenariat

### I) Partenaires réalisant l'accompagnement social des résidents

	COLBERT	JASON
CCAS	8	5
Relais 52	0	0
UDAF	4	7
CAS	0	1
CHHM	2	1
APAJH	6	4
Mandataire libérale	4	1
SOS FA	0	0
SAVS-SAMSAH BA	3	3
SAVS ADASMS	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>22</b>

Remarque : Parfois, plusieurs partenaires pour un seul résident !

### II) Autres partenaires et types de partenariat

- Infirmières en psychiatrie : 2 infirmières interviennent 4 heures par semaine dans les Maisons Relais COLBERT et JASON
- CCAS – liste des locataires donnée et mise à jour régulièrement ; après signature d'une convention, mise à disposition de la buanderie de la Maison Relais Colbert aux locataires du CCAS en présence de l'équipe ;
- Tremplin 52 : intervention hebdomadaire (ménage) ;
- OPH : référents de proximité lors de nuisances dues aux locataires OPH ;
- SPIP : travail en partenariat pour accompagner au mieux les résidents face à la justice.
- Domaine de l'Arche de René : convention de partenariat dans le cadre de l'activité de médiation animale
- Centre équestre de SAINT DIZIER:convention de partenariat dans le cadre de l'activité de médiation animale.

## 6.6 L'accompagnement mis en place aux Maisons Relais Colbert et Jason

### 6.6.1 L'équipe éducative

L'équipe éducative est composée de quatre professionnels intervenant sur les deux sites, à temps égal.

Un animateur : Sa mission principale est de proposer, organiser et animer diverses activités. Certaines animations sont programmées à l'avance permettant ainsi de travailler avec les usagers les notions de prise de RDV, d'anticipation et d'organisation. D'autres activités spontanées sont également proposées, souvent par les résidents eux mêmes. Elles permettent de répondre aux souhaits immédiats des personnes et les aider à être acteurs de la vie de la Maison Relais.

L'animateur des Maisons Relais intervient également dans les logements et les espaces communs pour les petites réparations avec les résidents.

Deux Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale : Leurs principales missions sont les interventions d'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne. Cela comprend la guidance pour l'entretien du logement et du linge, la préparation des repas, la notion d'équilibre alimentaire, la conservation des denrées périssables, la rédaction d'une liste d'achats à prévoir, la gestion des stocks... Les TISF conduisent également les résidents qui le souhaitent aux commerces de leurs choix une fois par semaine lors du « Taxi courses ».

Une intervenante sociale : Sa mission principale est d'accompagner et guider les résidents dans leurs démarches administratives et sociales. Elle est l'interlocutrice principale des partenaires qui interviennent auprès des résidents. Des synthèses des situations partagées avec les différents services partenaires sont organisées au moins une fois par an.

### 6.6.2 Action mobilité

#### **Constats :**

Sur 45 personnes :

- 18 personnes ont passé le permis voiture et l'ont obtenu, soit 40% du public accueilli
- 16,67 % sont des femmes et 83,33% sont des hommes. Une personne détient un permis B boîte automatique
- 2 personnes ont passé le permis poids lourds et l'ont obtenu, soit 4,4% du public accueilli, 100% sont des hommes
- 3 personnes ont passé le permis moto et l'ont obtenu, soit 6,7% du public, 100% sont des hommes

Sur 18 personnes titulaires d'un permis de conduire :

- Permis voiture : 50 % sont toujours titulaires de leur permis de conduire dont 22% sont des femmes, 50% sont sous le coup d'une suspension, dont 11% sont des femmes.
- Permis poids lourds : 50% ne sont pas à jour dans leur démarches de renouvellement (visite médicale), 50% sont sous le coup d'une suspension.
- Permis moto : 66,67 % sont toujours titulaires de leur permis, 33,33% sont sous le coup d'une suspension.

Sur 18 personnes titulaires du permis voiture, 3 possèdent un véhicule qu'ils utilisent régulièrement, 1 personne possède un véhicule qu'il n'utilise jamais.

Sur 2 personnes titulaires du permis moto, aucun ne possède de véhicule.

## **Actions :**

Considérant que la question de la mobilité est essentielle à la vie sociale en générale et à la (re)construction sociale des résidants en particulier, nous avons décidé à partir de 2018 de favoriser cette mobilité en :

- acquérant 3 bicyclettes auprès de l'association Der'ailleurs (2019) ;
- mettant à disposition un scooter électrique pour les besoins des démarches administratives et/ou liées à une formation ou toute démarche d'inclusion sociale ;
- permettant aux résidants avec permis de renouer avec la conduite avec l'aide de l'équipe, sur le parc automobile des établissements, permettant ensuite aux mêmes de réaliser tout ou partie des parcours liés aux sorties organisées avec eux par l'équipe (sorties culturelles, loisirs, participation au CRPA à Reims, etc. : cette dernière option, réalisée concrètement avec régularité ... et succès ! a aussi l'avantage de restaurer l'image personnelle des résidants conducteurs et leur sens des responsabilités).

Cette action autour de la mobilité a permis de développer un travail d'accompagnement pour la récupération du permis de conduire de plusieurs résidants. Deux d'entre eux ont réalisé les démarches administratives et les démarches médicales nécessaires à la récupération de leur titre de conduite.

L'utilisation des vélos est très régulière comparativement à l'emprunt du scooter qui reste occasionnel.

### Condition d'utilisation des véhicules motorisés :

Une micro formation est proposée aux personnes désirant utiliser ces véhicules. Elle est dispensée par l'animateur des Maisons Relais. En voici les principaux axes:

- renseignement d'un constat d'assurance
- contrôle routier : documents à présenter, attitude conseillée, ...
- contrôle des organes de sécurité du véhicule : éclairage, système de freinage, contrôle des pneumatiques, ...
- test de conduite.

Ce projet mobilité répond aux attentes et aux besoins de certains résidants. Cependant il semble important de le faire évoluer afin de le rendre accessible au plus grand nombre.

### Les limites d'utilisation des véhicules mis à disposition :

*Le scooter électrique:* Ce véhicule permet d'effectuer des trajets courts. Son utilisation peut être difficile lorsqu'il pleut (risque de chute) et désagréable lorsqu'il fait froid. Il est compliqué d'utiliser ce véhicule pour réaliser ses achats (pas de coffre)

*La voiture :* Les véhicules nécessitant un permis de conduire peuvent être utilisés par les résidants pour des utilisations collectives (activités, achats, ...). Cependant, l'utilisation par les résidants ne peut avoir lieu que lorsque celui-ci n'est pas employé pour des raisons professionnelles.

## **6.6.3 Projet d'activités autour de la médiation animale :**

En 2021, afin de répondre aux souhaits et aux attentes des résidants, l'équipe éducative, avec l'appui de l'équipe de direction, a travaillé autour d'un projet de médiation animale. Son objectif est de proposer divers outils et activités en lien avec les animaux, afin de répondre à une grande partie des attentes formulées par les usagers.

Une zootherapeute est intervenue à plusieurs reprises au cours de l'année avec ses animaux (chien, rongeurs et poneys) au sein des Maisons Relais. Ces interventions ont mobilisé de nombreux résidents.

La visite d'une ferme pédagogique a également été proposée aux résidents et elle s'est clôturée autour d'un pique-nique.

Au cours du mois de juin, un séjour de 3 jours et 2 nuits a été organisé à Sainte-Livière (52) dans une ferme proposant des gîtes et diverses activités en compagnie d'animaux. Les participants ont pu être sensibilisés au bien-être animal, visiter la ferme et rencontrer les animaux, participer à une Rando' Ane, observer les oiseaux présents sur le lac du Der ... Ce séjour a rencontré un vif succès auprès des usagers.

Dès le mois de septembre, des séances d'équithérapie au centre équestre de Saint-Dizier ont été proposées, une fois par semaine, aux résidents des Maisons Relais.

### **Bilan de l'année 2021 :**

Les usagers des Maisons Relais répondent présents pour ces séances et apprécient le contenu des séances proposées par l'intervenante. Nous avons pu constater une augmentation de la confiance en soi et un lien amical entre usagers qui se crée au fil des séances. Les usagers sortent de leur cercle habituel de fréquentation, voire sortent tout simplement de leur logement et nouent de nouveaux liens entre eux ne serait ce que pendant la durée des séances.

Les séances collectives permettent de toucher un nombre important d'usagers, parfois non inscrits, tout en assurant une présence dans la structure. Cependant, par l'utilisation de la salle commune, il est difficile de limiter la participation à 3 personnes comme il l'est prévu au départ. De plus, nous constatons que le groupe de participants ne change que très rarement. En effet ce sont très souvent les mêmes participants qui reviennent et nous ne trouvons pas, pour l'instant, de solutions pour attirer de nouveaux usagers à participer.

10 usagers sur 20 de Jason ont profité des séances en 2021 (participation au séjour incluse).  
15 usagers sur 25 de Colbert

ce qui fait un total de 25 personnes sur 45 résidents.

Plusieurs résidents non inscrits ont participé aux activités proposées. Ils ont tous exprimé leur joie d'être au contact des animaux et évoqué leur souvenirs auprès des animaux présents au sein leur foyer. Nous avons donc pu faire plus ample connaissance avec le parcours de vie des usagers.

Les séances individuelles proposées ne semblent pas répondre aux attentes des usagers car peu, voire aucun, acceptent de recevoir ponctuellement des animaux dans leur logement.

Des jeux avec les animaux ont été prioritairement proposés mais aussi des promenades avec les chiens à deux reprises, ce qui a permis en plus des objectifs de la Médiation animale de lutter contre la sédentarité de manière ludique.

Des initiations à l'AGILITY ou encore au CANI CROSS ont rencontré du succès et il semble que les séances en extérieur permettent des résultats plus efficaces, selon Emmeline, zootherapeute. Elle est d'ailleurs intervenue avec plusieurs espèces d'animaux :

- chiens à toutes les séances et pendant le séjour
- lapins et cochons d'Inde 2 séances et séjour
- poneys et ânes et chèvres 2 séances et séjour

Ensuite, nous constatons que les usagers rencontrent encore des difficultés :

- à mémoriser les noms des animaux
- à communiquer verbalement ou autrement avec les animaux
- se faire obéir par les chiens, pourtant très obéissants, sans doute par un manque de confiance en soi
- respecter les consignes des exercices lors des initiations

Pour terminer, un lapin nain, appartenant à une résidante de Colbert ayant quitté la structure en abandonnant l'animal a été accueilli dans la salle commune. Les usagers peuvent profiter de sa présence quotidiennement et ceux qui le souhaitent peuvent même l'accueillir chez eux pour le week-end en absence de l'équipe de la Maison Relais. C'est un bon moyen de responsabiliser les usagers qui en éprouvent le besoin. Un résidant, qui participe régulièrement aux séances de médiation animale se porte à chaque fois volontaire pour l'accueillir et profiter des avantages de la présence apaisante du lapin. Une deuxième personne a été sollicitée avec succès, mais pour l'instant, les autres ont du mal à franchir le pas et n'osent pas tenter l'expérience même ne serait ce qu'une seule nuit en semaine.

#### 6.6.4 Nouvelle organisation des activités :

Depuis l'ouverture des Maisons Relais, les activités proposées sont en grande partie programmées à l'avance. Les résidants souhaitant y participer se font connaître auprès des membres de l'équipe, ceci permet d'en faciliter l'organisation. Ce fonctionnement aide les participants à se projeter au cours des semaines suivantes et à tenir les engagements qu'ils ont pris. Ces animations permettent aux participants de se rencontrer, d'échanger et de limiter leur isolement.

Cette organisation va être maintenue aux Maisons Relais car elle apporte des résultats très positifs auprès des personnes accueillies.

Cependant, de plus en plus souvent, certains résidants sollicitent les membres de l'équipe pour des activités plus spontanées, comme une sortie en ville, piscine ou minigolf, une promenade au bord du lac du Der, aller boire un café en terrasse, et aussi dans les structures comme des repas, des barbecues ou un atelier cuisine...

Des activités qui nécessitent parfois quelques dépenses de dernière minute.

La mise en place d'activités de ce type permet aux résidants d'être plus acteurs sur le choix des animations proposées. En répondant favorablement à leurs demandes, les personnes peuvent ainsi inviter leurs connaissances de la Maison Relais et favoriser leurs interactions.

De plus la spontanéité permet aussi d'adapter les activités à la météo, ce qui n'est pas toujours le cas avec les activités programmées à l'avance.

L'animateur des Maisons Relais a profité de la période estivale pour proposer cet ajout d'organisation. Il a conservé dans sa semaine de travail des créneaux horaires pour ces temps d'animation. Ces activités ont été proposées dans la structure sur laquelle il intervenait afin de l'organiser rapidement.

Cette organisation a permis de conforter les liens entre les résidants et de leur proposer un accompagnement individualisé (Cf. annexe 1 : Bilan annuel des activités 2021).

#### 6.6.5 Gestion de la crise COVID :

Dès la parution d'outils (affiches) expliquant les gestes barrières, les membres de l'équipe ont placardé ces documents dans les espaces communs des deux Maisons Relais et sur les portes principales. Chaque résidant a reçu des explications verbales, individuellement. L'infirmière, référente COVID pour l'association, était à la disposition de l'équipe afin d'apporter des informations sur l'épidémie de COVID-19 et divulguer le plus rapidement possible les préconisations du gouvernement et des instances de santé.

##### *Informations :*

Les consignes de confinement et de couvre-feu ont été expliquées à chaque résidant. Chacun a reçu des attestations de déplacements dérogatoires et a pu bénéficier d'un temps d'explication pour renseigner ce document. Des attestations étaient mises gratuitement à la disposition des résidants.

### *Présence des membres de l'équipe :*

Les Maisons Relais ont été ouvertes tous les jours sauf les dimanches et jours fériés. Chaque matin, les professionnels se sont rendus au domicile de chaque résidant afin de les rencontrer, d'échanger avec eux sur leurs ressentis et maintenir une veille sanitaire. Les résultats chiffrés de ce « pointage » ont été transmis quotidiennement à la direction de l'association, notamment afin de répondre aux obligations de la DDETSPP. L'infirmière pouvait être sollicitée à tout moment si un résidant présentait des symptômes de la maladie.

### *Accompagnement social :*

Les espaces communs ont été fermés pendant le confinement. Cependant, les résidants pouvaient individuellement utiliser le point informatique mis à leur disposition afin de réaliser leurs démarches administratives et ce dans le but de ne pas subir de rupture de leurs droits (RSA par exemple). Les membres de l'équipe se tenaient à leur disposition pour apporter les conseils et l'aide dont ils avaient besoin.

La laverie est également restée à la disposition des résidants tout en respectant le principe d'inscription au planning d'utilisation et les consignes de désinfection.

La présence des membres de l'équipe a permis de maintenir un lien social très important avec les résidants qui ont beaucoup souffert de cette situation. En effet, la fermeture des espaces communs et l'arrêt des activités proposées par la Maison Relais ont modifié les habitudes et les rythmes de vies des personnes accueillies.

Certains accompagnements ont cependant pu être maintenus pendant la période de confinement, comme l'accompagnement hebdomadaire dans les commerces (« taxi courses »).

Lors du déconfinement, des activités ont pu être mises en place tout en respectant les consignes du gouvernement (port du masque, nombre limité de participants, ...). Les espaces communs ont été ouverts aux résidants, avec le port du masque obligatoire pour tous.

### *Accompagnements médicaux et campagne de vaccination :*

Concernant leurs suivis médicaux, les résidants ont pu être aidés par l'infirmière pour la prise de rendez vous et être accompagnés lors de ces consultations. Cet accompagnement médical a permis de limiter les échappements thérapeutiques et maintenir une veille sanitaire auprès du public.

Lorsque la campagne de vaccination a débuté, un travail a été mené par l'infirmière et les membres de l'équipe éducative auprès des résidants afin de les informer sur la campagne vaccinale proposée. Les prises de rendez vous et les accompagnements physiques ont été menés par les différents professionnels.

**A la fin de l'année, 90 % des résidants des Maisons Relais Colbert et Jason présentaient un schéma vaccinal complet.**

## 6.6.6 Travaux de réhabilitation du bâtiment Jason :

L'OPH de SAINT DIZIER, propriétaire du bâtiment Jason, a débuté une série de travaux d'amélioration de l'habitat sur l'immeuble. Ces travaux ont pour objectif la réalisation d'une isolation thermique par l'extérieur du bâtiment ainsi que plusieurs modifications importantes à l'intérieur des logements équipés d'un balcon. Entre autres la destruction d'un mur, la pose de fenêtres, le remplacement des revêtements de sol de la pièce à vivre et de l'entrée. Ces tâches ne pouvaient être réalisées qu'à la condition que les logements soient vidés et non occupés.

### Déroulement des travaux :

Les travaux dans les huit appartements équipés d'un balcon, se sont déroulés entre le 13 septembre et le 26 novembre 2021. Chaque semaine, un appartement de la Maison Relais a entièrement été transformé. Son occupant a été relogé dans un appartement du bâtiment, mis à la disposition par l'OPH, pendant la réalisation des travaux. Il est important de préciser que ces travaux ont rendu la vie des résidents de la Maison Relais difficile. En effet, le bruit, la poussière et la présence d'ouvriers dans le bâtiment ont fortement perturbé la quiétude habituelle des lieux. De plus, afin de débarrasser de tout meuble et de tout objet leur appartement, chaque personne concernée a dû mettre en carton ses effets personnels. Nombreux sont les résidents pour qui cela a été un moment éprouvant. Certains ont expliqué qu'il leur était difficile de « ranger leur vie dans ces boîtes » (sic) et que surgissait la peur de revivre un jour à la rue.

Les membres de l'équipe éducative ont accompagné les résidents pendant cette période de multiples façons :

- confection d'une maquette afin de présenter les différentes modifications prévues dans leur appartement plusieurs mois avant le début des travaux.
- participation d'un membre de l'équipe aux réunions de chantier en présence du maître d'oeuvre et des différentes entreprises.
- accompagnement au tri, rangement et mise en carton des effets personnels des résidents.
- organisation de visites des logements témoins pour les résidents.
- présence d'un membre de l'équipe à chaque emménagement d'un résident dans l'appartement mis à disposition par l'OPH.
- accompagnement au réaménagement du logement après la réalisation des travaux.

### Conclusion :

Fin 2021, tous les appartements de la Maison Relais initialement équipés d'un balcon ont été transformés. Les résidents se disent ravis de la clarté des lieux et satisfaits de l'augmentation de la surface de la pièce à vivre. Financièrement, ces travaux auront pour conséquence une augmentation du montant des loyers et une baisse des charges de chauffage. Ces deux variables devraient s'équilibrer, les redevances devraient être sensiblement inchangées.

En 2022, les travaux d'isolation thermiques par l'extérieur du bâtiment devraient être terminés.



## Annexe 1

# **BILAN ANNUEL des ACTIVITES 2021**

Rédaction : Tommy CHRÉTIENNOT

Les Maisons Relais Colbert et Jason proposent régulièrement à ses usagers, des activités collectives afin d'atteindre des objectifs divers et variés, principalement rompre l'isolement et développer ou maintenir l'autonomie des personnes accueillies.

Ces activités sont proposées de manière programmée (par souci d'organisation) afin de développer l'engagement des participants et elles nécessitent une inscription préalable, avec une participation financière ou non, ce qui permet aux usagers d'effectuer un travail de projection, parfois difficilement compatible avec les problématiques du public accueilli.

Les propositions d'activités émises par les usagers sont collectées lors d'un temps de réunion trimestrielle dans le cadre du Conseil de Vie Sociale, appelé RÉUNION RÉSIDANTS au sein de notre structure.

Afin d'apporter de la nouveauté en matière d'activités, de favoriser les demandes des usagers et de relancer la dynamique perdue pendant les délicates périodes de restrictions sanitaires dues à la crise de Covid-19, un nouveau principe a été mis en place à partir de juin 2021. Cet ajustement propose aux usagers d'émettre des demandes d'activités spontanées, réalisées au moment immédiat de la demande ou au plus rapide selon la disponibilité de l'animateur, comme par exemple une sortie au Lac du Der, un atelier cuisine ou tout simplement aller boire un café en terrasse, etc.

Pour l'instant, ce dispositif n'a pas eu l'effet escompté et seulement une demande a été faite et honorée pour l'organisation d'un barbecue. Il faudra sans doute insister et rappeler plusieurs fois aux usagers le dispositif pour qu'ils l'assimilent.

Ensuite, depuis 2021 également, des activités récurrentes sur le thème de la Médiation Animale sont proposées aux usagers et ils y répondent favorablement. Aucune séance n'a en effet été annulée faute de participants. Une intervenante extérieure, diplômée en médiation animale, intervient pour une séance mensuelle d'une heure dans chaque structure les mercredis matins. De plus, des séances d'équithérapie d'une heure sont également proposées en groupe de 3 personnes les lundis après-midis au Centre Equestre de Saint-Dizier.

Ces créneaux d'activités à horaires réguliers semblent permettre plus facilement aux usagers de s'y projeter et d'honorer leurs inscriptions.

Le tableau ci-après récapitule les différentes activités programmées lors de l'année 2021, en sachant que les locaux communs n'ont pas toujours été ouverts aux usagers en raison de la crise sanitaire et des protocoles spécifiques mis en place (fermeture totale des espaces collectifs ou encore jauge de participants, etc.)

Précision : pendant les périodes de fermeture au public, des actions individuelles ont été privilégiées, principalement des interventions de maintenance ou de petits travaux ou encore une aide à l'appropriation du logement (montage de meuble, conseil aménagement et sécurité du logement, etc.).

Les activités menées collectivement se sont déroulées en extérieur pour garantir les gestes barrières et surtout la distanciation physique ou avec une limitation du nombre de participants, pour les activités en intérieur.

Pour les plus autonomes et surtout les plus mobiles, il existe aussi un partenariat avec Cultures du Coeur qui permet d'obtenir des places gratuites de cinéma, concerts et spectacles divers (théâtre, cirque, visites de lieux culturels, etc.) Environ 6 usagers en profitent régulièrement et effectuent ces sorties en autonomie. D'autres l'utilisent plus occasionnellement.

Enfin, d'autres activités non répertoriées dans ce tableau sont régulièrement proposées aux usagers. Ce sont des activités en lien avec l'accompagnement à la vie quotidienne comme des ateliers cuisine individuels, un transport collectif pour les courses des usagers chaque jeudi après midi, des jeux de société improvisés en petit groupe.

<b>Date</b>	<b>Thème ou nom</b>	<b>Lieu</b>	<b>Nombre usagers</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Observations ou Résultats</b>
5,6 et 7 janvier	Ateliers Manuels Peinture	MRJ	2	Amélioration du cadre de vie Partage de savoirs	Fin des travaux peinture couloir 1 <sup>er</sup> étage (début en 2020)
12 janvier	Déchèterie Vie quotidienne	MRS	2	Sensibilisation au Tri sélectif	Désencombrement laverie
12 janvier	Atelier Cuisine Galette des Rois	MRJ	2	Partage de savoirs Convivialité	
26 et 27 janvier	Visites Techniques	MRC	25	Suivi technique des logements	Collecte des interventions à effectuer et INVENTAIRE
28 et 29 janvier	Visites Techniques	MRJ	20	Suivi technique des logements	Collecte des interventions à effectuer et INVENTAIRE
11 et 12 février	Ateliers manuels travaux	MRJ	3	Aménagement de la laverie pour augmentation des jauges	Installation TV +console de jeu , et pose plan de travail
15 février	Atelier manuel Travaux	MRJ	1	Appropriation du logement , amélioration	Pose d'un plan de travail à sa charge Bonne participation du locataire
18 février	Atelier manuel travaux logement	MRC	1	Amélioration d'un logement	Pose plan de travail
2 et 4 mars	Sortie Nature Jonquilles	MRS	4	Lutte sédentarité	2 sorties avec 2 personnes
12 mars	Projet INSIDE OUT	Centre Socio Culturel	5	Estime de soi participation à la vie locale	Prise de photos en portraits des habitants du quartier
15 mars	Vie quotidienne Anniversaire	MRJ	4	Anniversaire d'un usager	Difficile pour lui de limiter les invitations à 3 personnes
24,25 et 26 mars	Vie quotidienne Jardinage	MRJ	2	Amélioration du cadre de vie	Installation de nouveaux bacs potagers et bacs à fleurs
7 avril	Mediation Animale	MRC	8	Bien être, isolement, sédentarité	1ere séance de de découverte Bilan spécifique
13 avril	Loisirs Tournoi Babyfoot	MRJ	3	Isolement convivialité	
14 avril	Médiation Animale	MRJ	4	Bien être , isolement , sédentarité	2eme séance découverte Bilan spécifique
14 avril	Atelier cuisine Omelette	MRJ	2	Revalorisation denrées Banque Alim	
21 avril	Mediation Animale	MRC	3	Bien être, isolement et sédentarité	3eme séance découverte Bilan spécifique
28 avril	Mediation Animale	MRJ	3	Bien être, isolement et sédentarité	4eme séance découverte Bilan spécifique
03 mai	Sortie Nature Muguet	MRC	3	Sédentarité Partage de savoirs	
04 mai	Sortie Nature Muguet	MRJ	3	Sédentarité partage de savoirs	Un usager nous fait découvrir son coin
05 mai	Mediation Animale	MRC	3 et 2 à domicile	Bien être isolement et sédentarité	5eme séance découverte accueil difficile pour les visites à

					domicile Bilan spécifique
07 mai	Inauguration INSIDE OUT	Centre Socio Culturel	1	Participation vie locale Estime de soi	Rencontre avec le nouveau Maire
10 mai	Sortie Nature Asperges des Bois	MRS	3	Sédentarité, partage de savoirs	+ Atelier conseils préparation pour repas au retour
12 mai	Médiation Animale	MRJ	7	Bien être , isolement et sédentarité	Dernière séance de découverte PONEYS
12 mai	Repas Barbecue	MRJ	9	Hygiène Alimentaire Convivialité	Bonne aide des participants
18 mai	Vie quotidienne Fête usager	MRJ	4	Isolement Convivialité	Gâteau pour la fête d'un usager
20 mai	Vie quotidienne Santé	MRS	5	Vaccination COVID19	Accompagnement collectif
21 mai	Atelier manuel travaux	MRC	2	Amélioration du cadre de vie	Livraison et montage bancs extérieurs
22 mai	Atelier manuel travaux	MRC	2	Amélioration du cadre de vie	Suite montage des bancs
26 mai	Vie quotidienne Achats	MRC	1	Accompagnement individuel	Achats pour goûter anniversaire usager
26 mai	Vie quotidienne Anniversaire	MRC	10	Convivialité	Anniversaire en extérieur
27 mai	Vie quotidienne Jardinage	MRJ	3	Amélioration du cadre de vie Partage de savoirs	Plantation potagères et fleurs
31 mai	Loisirs Petanque	MRC	3	Sédentarité isolement	
1er juin	Atelier Manuel travaux MR	MRJ	1	Isolement partage de savoirs	Fabrication d'un tableau d'affichage pour salle commune
02 juin	Vie quotidienne Achats	MRC	1	Accompagnement individuel	Achats pour goûter anniversaire usager
02 juin	Atelier Manuel travaux MR	MRC	3	Amélioration du cadre de vie	Pose et scellement bancs extérieurs
03 juin	Atelier Manuel travaux MR	MRC	2	Amélioration du cadre de vie	Suite pose et scellement bancs extérieurs
03 juin	Vie quotidienne Anniversaire	MRC	11	Convivialité	Anniversaire en extérieur écourté par la pluie
04 juin	Atelier Manuel travaux MR	MRC	1	Amélioration du cadre de vie	Suite pose et scellement bancs extérieurs
07 juin	Atelier Manuel travaux MR	MRJ	2	Amélioration du cadre de vie	Pose et scellement banc extérieur
08 juin	Atelier Manuel travaux MR	MRJ	1	Amélioration du cadre de vie	Suite pose et scellement banc extérieur
09 juin	Conseil de Vie Sociale	MRJ	2 x 6	Informations et collecte des demandes des usagers	2 reunions à la suite car jauge de 6 personnes Compte rendu Spécifique
17 juin	Vie quotidienne Visite Arche de René	Ste Livière et Larzacourt	5	Préparation séjour Projection des participants	Visite du Gite pour séjour et pique nique au lac du Der
18 juin	Vie quotidienne achats	MRJ	2	Implication des usagers	Courses pour Barbecue
19 juin	Repas Barbecue	MRJ	9	Isolement Convivialité	Peu d'aide à la préparation

21 juin	Vie quotidienne Compostour	MRJ	2	Promotion des composteurs participatifs représentation de la structure	Accueil sur site des AVM et partenaires
22 juin	Vie quotidienne Reunion préparatoire	MRC	4	Préparation du séjour	Listes des courses et conseils préparation des valises
23 juin	Vie quotidienne Déchèterie	MRS	1	Sensibilisation au tri sélectif	Pour Maison Relais et Usagers
du 30 juin au 02 juillet	Séjour Mediation Animale	Ste- Livièrè	5	Loisirs Vie quotidienne Convivialité	Compte rendu spécifique
05 juillet	Vie quotidienne Courses	MRC	1	Accompagnement individuel	Courses pour anniversaire usager
05 juillet	Vie quotidienne anniversaire	MRC	9	Convivialité	Anniversaire en extérieur
27 juillet	Vie quotidienne achats MR	MRJ	2	Amélioration cadre de vie	Achat récupérateur eau pluviale
28 juillet	Vie quotidienne Achat usager	MRJ	1	Accompagnement individuel appropriation logement	Achat plan de travail par l'usager
29 juillet	Atelier Manuel travaux	MRJ	1	appropriation logement partage de savoirs	Pose plan de travail
02 août	Vie quotidienne	MRJ	1	Amélioration cadre de vie	Achat accessoires et gouttières
03 août	Atelier cuisine et repas	MRJ	1	Autonomie vie quotidienne Vérification des acquis	Pas assez d'autonomie pour la préparation d'un repas simple
03 août	Atelier manuel travaux MR	MRJ	1	Amélioration cadre de vie partage de savoirs	Pose des gouttières
04 août	Atelier manuel travaux MR	MRJ	2	Amélioration cadre de vie partage de savoirs	Suite Pose des gouttières
04 août	Sortie Nature Cueillette Trompettes	MRC	2	Sédentarité Partage de savoirs	Cueillette trompettes de la mort et préparation au retour
06 août	Loisirs Tournoi Pétanque	P 38	5	Sédentarité convivialité et partenariat	Tournoi de Pétanque avec SAVS et Barbecue
11 août	Loisirs Match de Foot Féminin	Marnaval	3	Isolement	Match de Gala REIMS- DIJON
12 août	Sortie Nature Cueillette Trompettes	MRJ	2	Sédentarité Partage de savoirs	Cueillette Trompettes avec 2 autres usagers
13 août	Atelier cuisine et Repas	MRJ	2	Partage de savoirs	Repas omelette et Trompettes
14 août	Loisirs Pique Nique	Lac du Der	6	Isolement convivialité	Pique nique , pétanque et baignade
18 août	Sortie Peche	Cousances aux bois	3	Isolement partage de savoirs	Peche à la truite en étang privé
19 août	Atelier Cuisine et Repas	MRJ	5	Partage de savoir	Truites en papillottes
20 août	Atelier Cuisine et Repas	MRC	4	Partage de savoir	Truites en papillottes
31 août	Vie quotidienne Jardinage	MRJ	2	Partage de savoirs	Entretien du potager semences de carottes

					et radis
1 <sup>er</sup> septem bre	Repas Barbecue	MRJ	7	Partage de savoirs convivialité Reponse à la demande	1ere Activité spontanée demandée
03 septem bre	Sortie Foire de Chalons	Chalons en champagn e	5	Isolement Culture	Places gratuites par Cultures du Coeur Concert J Louis Aubert
07 septem bre	Sortie Foire de Chalons	Chalons en Champagn e	7	Isolement Culture	Cultures du Coeur Concert TRUST
08 septem bre	Loisirs Petanque	MRJ	4	Sédentarité	
09 septem bre	Vie quotidienne Marché	Vitry le François	3	Sédentarité	Achat d'un poulet pour repas au retour
11 septem bre	Repas Barbecue	MRJ	5	Isolement convivialité	Aucune aide pour cuisson et préparation
13 septem bre	Equithérapie	Centre Equestre	3	Bien être Sédentarité	1 ere séance d'EQUITHERAPIE Bilan Spécifique
15 septem bre	Médiation Animale	MRC	4	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
15 septem bre	Conseil de Vie Sociale	MRJ	7	Informations et collecte des demandes des usagers	Faible participation
20 septem bre	Equithérapie	Centre Equestre	2	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
27 septem bre	Equithérapie	Centre Equestre	3	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
29 septem bre	Médiation Animale	MRJ	2	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
05 octobre	Loisirs Tournoi Belote	MRC	3	Convivialité Partage de savoirs	Remplacé par YAM's
06 octobre	Vie Quotidienne Déchèterie	MRS	1	Sensibilisation Tri sélectif	
07 octobre	Vie quotidienne Jardinage	MRJ	4	Partage de savoirs Sédentarité	Récolte avant l'hiver et hivernage du potager
08 octobre	Vie quotidienne Courses MR	MRJ	2	Implication des usagers	Achats pour repas TARTIFLETTE
08 octobre	Loisirs Initiation Relaxation	Centre Socio Culturel	3	Estime de soi Culture	Initiation à la Relaxation et au Theatre 2 séances d'1h
09 octobre	Repas Tartiflette	MRJ	9	Partage de savoir Convivialité	
11 octobre	Petit Déj	MRC	7	Hygiène alimentaire	Semaine du Goût

11 octobre	Equithérapie	Centre Equestre	2	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
12 octobre	Repas Choucroute	MRC	6	Hygiène alimentaire	Semaine du Goût
13 octobre	Médiation Animale	MRC	8	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
13 octobre	Atelier Cuisine Crêpes	MRC	5	Hygiène alimentaire	Semaine du Goût
14 octobre	Repas Couscous	MRJ	7	Hygiène alimentaire	Semaine du Goût
15 octobre	Petit Déj	MRJ	6	Hygiène alimentaire	Semaine du Goût
18 octobre	Equithérapie	Centre Equestre	3	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
27 octobre	Médiation Animale	MRJ	3	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
02 nov	Repas Choucroute	MRC	3	Partage de savoir Convivialité	Courses faites sans usagers
06 nov	Loisirs Visite	Clairvaux	5	Culture	Visite Abbaye de Clairvaux
08 nov	Equithérapie	Centre Equestre	3	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
09 nov	Loisirs Petanque	Bettancourt la Ferrée	5	Sédentarité Partenariat	Avec SAVS Bois L'Abbesse
10 nov	Médiation Animale	MRC	6	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
15 nov	Equithérapie	Centre Equestre	3	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
16 nov	Conseil de Vie Sociale	MRC	5	Préparation Elections des usagers	Rôle des Représentants Clarifié
17 nov	Conseil de Vie Sociale	MRJ	4	Préparation Elections des usagers	Rôle des Représentants Clarifié
18 nov	Loisirs Concert	Vitry le François	2	Culture	En soirée
19 nov	Nettoyage véhicule	MRC	2	Implication des usagers	Nettoyage extérieur et intérieur
22 nov	Equithérapie	Centre Equestre	3	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
22 nov	Vie quotidienne Courses MR	MRJ	2	Implication des usagers	Pour repas Hachis Parmentier
23 nov	Repas Hachis Parmentier	MRJ	7	Partage de savoirs Convivialité	
24 nov	Médiation Animale	MRJ	5	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
24 nov	Repas Hachis	MRJ	4	Lutte contre gaspillage	Restes du repas Hachis
24 nov	Vie quotidienne Courses MR	MRJ	2	Implication des usagers	Renouvellement déco Noël et achats pour ateliers manuels
1er déc	Loisirs Visite	Les Fuseaux	5	Culture	Visite guidée des coulisses de la salle de Spectacle Les Fuseaux
03 déc	Repas Sanglier	MRJ	3	Partage de savoirs	

				partage de denrées	
04 déc	Repas au Flunch	St-Dizier	1	Réponse à la demande	Très faible participation usager demandeur absent
06 déc	Equithérapie	Centre Equestre	3	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
07 déc	Loisirs Pétanque	Bettancourt la Ferrée	4	Sédentarité Partenariat	Avec SAVS Bois L'Abbesse
08 déc	Médiation Animale	MRC	2	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
08 déc	Atelier Manuel Deco Noël	MRC	5	Partage de savoirs	Fabrication déco Noël et installation Sapin
09 déc	Atelier Manuel Déco Noël	MRJ	2	Partage de savoirs	Suite Fabrication déco Noël et installation sapin
13 déc	Equithérapie	Centre Equestre	3	Bien être Sédentarité	Bilan Spécifique
14 déc	Atelier Manuel Déco Noël	MRJ	4	Partage de savoirs	Fabrication Déco Noël Bonhommes de Neige
15 déc	Repas Raclette	MRC	12	Partage de savoirs Convivialité	Courses faites sans usagers
16 déc	Atelier Manuel Déco Noël	MRC	5	Partage de savoirs	Fabrication Déco Noël Bonhommes de Neige
17 déc	Atelier Manuel Déco Extérieur	MRC	3	Partage de savoirs	Fabrication Déco Noël Rennes en Bois
24 déc	Repas Réveillon de Noël	MRJ	18	Isolement Convivialité	Apéro Dinatoire en soirée
31 déc	Repas Réveillon et Karaoké	MRC	16	Isolement Convivialité	Apéro Dinatoire et karaoké en soirée

